

# Aqua Domitia

## 4<sup>ème</sup> réunion territoriale :

### Enjeux locaux du projet

### Maillon littoral audois

## Sommaire

<b>AQUA DOMITIA 4<sup>EME</sup> REUNION TERRITORIALE : ENJEUX LOCAUX DU PROJET MAILLON LITTORAL AUDOIS</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>Présentation du débat public</b>	<b>3</b>
Henri MARTIN	3
Maire de Port-la-Nouvelle	3
Cécile VALVERDE	4
Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP)	4
<b>Enseignements à mi-parcours du débat public</b>	<b>9</b>
Cécile VALVERDE	9
Claude-Sylvain LOPEZ	12
Membre de la CNDP	12
<b>Echanges avec le public</b>	<b>15</b>
<b>La qualité de l'eau du Rhône</b>	<b>19</b>
Eric BELLUAU	19
BRL	19
<b>Précisions sur le maillon littoral audois</b>	<b>26</b>
Didier CODORNIOU	26
Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon	26
Eric BELLUAU	28
BRL	28
<b>Echanges avec le public</b>	<b>32</b>
<b>ALDAE 2011</b>	<b>37</b>
Intervention de Michel BROUSSE	37
Vice-président du Conseil général de l'Aude	37
Intervention de Jean-Marc VALLVERDU	41
Elu à la chambre de l'Agriculture de l'Aude	41

Intervention d'André MARATUECH	48
Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Narbonne	48
Intervention de Régis LOPEZ	49
Commission locale de l'Eau du SAGE Basse Vallée de l'Aude	49

*La séance est ouverte à 18 heures 15.*

## **Présentation du débat public**

**Henri MARTIN**  
**Maire de Port-la-Nouvelle**

Merci. Bonsoir à tous.

Je vous salue tous en vos grades et qualités, sans prendre le risque d'en oublier certains. Je suis heureux de recevoir ce parterre, à la fois d'élus et de techniciens de haut niveau, pour évoquer ce projet Aqua Domitia, qui n'a pas déchaîné de grandes passions comme certains ont voulu le faire croire, mais qui reprend tout ce qu'il y a pu y avoir comme bonnes intentions en voulant renforcer le maillage d'alimentation en eau potable du secteur sud du Languedoc-Roussillon.

Il y a eu beaucoup d'intentions qui n'ont pas abouti mais lorsque l'on est usager, lorsque l'on est élu dans nos communes, lorsque l'on est viticulteur pour certains de nos voisins, on est heureux d'entendre dire qu'une « vascularisation complémentaire » (pour parler en termes cardiaques) du secteur est envisagée. Parce que demain, d'autres résidents dans le secteur et dans nos communes vont arriver. Parce que demain il semblerait que l'essor industriel du port de Port-la-Nouvelle doit se poursuivre. Il n'y aura pas une deuxième cimenterie, je vous rassure, mais selon les industries qui vont s'implanter, il y aura des besoins certainement en eau potable qui seront accrus. Et si demain cette agriculture raisonnée, qui se veut répondre à l'orientation prioritaire de nos secteur, c'est-à-dire produire régulièrement, produire à qualité égale, elle devra peut-être faire appel à de l'irrigation. Et à partir de là, il faudra donc un complément d'arrivée d'eau sur le secteur.

Voilà pourquoi c'est avec le grand plaisir de vous rencontrer bien sûr, et l'enthousiasme du maire entreprenant et entrepreneur que je suis à Port-la-Nouvelle, que j'accueille cette discussion ce soir. En espérant que les échanges seront suffisamment fructueux, que les positions des uns et des autres ne seront pas amarrées – comme certains savent le faire – de façon définitive sur leur point d'ancrage. Et qu'à l'issue de ce débat, nous arriverons à développer ce bel outil économique, qui est soutenu par tous les partenaires publics, et qui permettrait quand même, outre le côté physique de la revascularisation, permettrait aussi la revascularisation économique du secteur, qui comme partout ailleurs en a bien besoin.

Voilà en préambule ce que je voulais vous dire. Encore une fois, bienvenue. Et échangeons, échangez. Il faut arriver à ce que les uns et les autres puissent donner leur point de vue sur ce projet. Ce sera très positif, j'en suis convaincu. Merci Madame Valverde.

*[Applaudissements]*

**Cécile VALVERDE**  
**Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP)**

Je vais vous proposer le déroulé de la soirée. Le début, c'est comme d'habitude, pour ceux qui nous suivent depuis quelque temps, c'est-à-dire que nous allons rappeler ce qu'est le débat, et comment il a été organisé, sur quelle base, et le déroulement. Il y aura un film de BRL qui présente le projet et qui a le mérite de concentrer la présentation du projet.

Ensuite il y aura un exposé de notre part, quelques diapositives sur les enseignements du débat. C'est-à-dire, ce que nous avons entendu jusqu'à ce jour, ce que nous avons non pas développé mais ce que nous avons essayé de relever, à travers quelques diapositives. Ce n'est pas exhaustif, bien évidemment. Ce n'est pas non plus le compte-rendu du débat, qui viendra ultérieurement. On y reviendra.

Quelques échanges avec vous si vous avez des questions à ce moment-là.

Sinon, nous donnerons la parole à Monsieur Codorniou, Vice-président de la Région, et Eric Belluau, pour avancer un peu plus dans le sujet de ce soir, c'est-à-dire le maillon littoral audois.

Ensuite nous aurons un temps d'échange avec vous, vous poserez toutes vos questions. Les personnes présentes ici essaieront de vous répondre.

Nous avons prévu quatre interventions :

- celle de Monsieur Brousse, Vice-Président du Conseil général de l'Aude ;
- de Monsieur Jean-Marc Vallverdu, élu à la chambre de l'Agriculture de l'Aude ;
- de Monsieur André Maratuech, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne ;
- de Monsieur Régis Lopez, de la Commission locale de l'Eau du SAGE Basse Vallée de l'Aude.

Bien évidemment, lors de ces quatre interventions, nous les ferons deux par deux, de façon à introduire vos questions dans le déroulé de ce moment-là.

Alors, voici donc en présentation – là c'était le programme – ce qu'est le débat public, pour ceux qui auraient besoin de se rafraîchir un peu la mémoire.

**La saisine de la CNDP**

Vous savez qu'en France, nous avons un dispositif législatif qui oblige les maîtres d'ouvrage ayant des projets d'une certaine envergure, à saisir la Commission nationale du débat public. Cette Commission nationale a pour objet de bien regarder le dossier du maître d'ouvrage, la présentation, le « pré-projet » (on va dire) du maître d'ouvrage, et de décider si oui ou non il y aura un débat public.

Alors dans certains cas les débats publics sont quasiment obligatoires et dans d'autres c'est moins mais nous sommes ici en présence d'une situation où il a fallu organiser le débat. Parce qu'il est prévu dans un décret que lorsqu'il s'agit de transférer l'eau d'un bassin versant à un autre et si le débit est supérieur à 2,5 m<sup>3</sup>/seconde, il doit obligatoirement y avoir un débat public. Donc nous sommes dans ce cas de figure mais il y a d'autres cas que vous connaissez, lorsqu'il s'agit de faire une ligne à grande vitesse, lorsqu'il s'agit de faire une autoroute, de construire des éoliennes par exemple, un grand parc d'éoliennes par exemple dans la mer, etc. il y a plusieurs débats qui se déroulent en France en ce moment. Vous pouvez aller sur les sites et vous les verrez.

La Commission nationale a décidé qu'il y avait lieu d'organiser un débat public sur le projet Aqua Domitia dans la région Languedoc-Roussillon. Elle a donc décidé de nommer une Commission particulière du débat, que l'on appelle CPDP, qui ce soir est en nombre restreint, puisque nous ne sommes que 50 %. C'est-à-dire que c'est une Commission de quatre personnes. Le Président, Philippe Marzolf est occupé dans d'autres réunions ce soir (un autre débat aussi). Et notre collègue Mireille Leteur est absente aussi. Et nous voilà, les deux « rescapés » pour être avec vous ce soir, et nous nous réjouissons de pouvoir discuter avec nous.

### **Les objectifs et suites du débat public**

Les objectifs du débat, c'est bien évidemment de permettre au public de s'informer sur le projet (cela c'est le premier des objectifs) et d'obtenir des réponses aux questions (parce que les questions bien évidemment ne manquent pas dans les débats) et de donner son avis – et je parle du débat – sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques.

Tout ce que nous faisons dans l'espace de quatre mois, c'est de recueillir tous les avis possibles, de façon à étayer les argumentaires qui sont développés par les uns et les autres, que ce soit des arguments contre le projet ou pour le projet, bien évidemment.

A l'issue de cette grande concertation, de ce grand débat avec le public, nous avons l'obligation, la Commission a l'obligation de rendre un compte-rendu du débat, dans lequel elle va retracer ce qui s'est dit pendant tout le débat : les questions, les réponses, et éventuellement les interventions, les contributions, les cahiers d'acteurs, etc. Et elle va essayer bien sûr d'en faire une synthèse à un moment pour que ce soit plus lisible, mais tout sera retracé.

Ce qu'il faut savoir, c'est que nous ne quantifions pas les participations. C'est-à-dire que nous ne sommes pas là pour dire s'il y a *tant* de personnes pour ou *tant* de personnes contre. Ce n'est pas du tout l'objectif. L'objectif, c'est d'avoir les arguments, de les faire ressortir.

Nous avons deux mois pour établir le compte-rendu. Nous le ferons à partir de la fin du débat, qui a lieu fin décembre. Même si la réunion de clôture a lieu le 15, vous savez que pour les raisons des fêtes de Noël, nous allons nous arrêter un petit peu avant.

Ensuite, nous avons janvier et février pour faire notre compte-rendu. Et dans la foulée, le maître d'ouvrage – ici BRL – a trois mois pour faire part de sa décision et l'argumenter. Alors il a plusieurs possibilités : soit il dit « *je ne fais pas le projet* », soit il dit « *je ne le fais pas mais si je ne le fais pas, voilà ce que je vais faire* », soit c'est « *je vais le faire mais peut-être que voilà, on va modifier certaines choses* » etc. Il a plusieurs possibilités le maître d'ouvrage mais il doit argumenter sa décision.

## **Les principes du débat public**

Nous avons des principes dans le débat public, qu'il faut absolument rappeler.

- d'abord c'est que la Commission est absolument neutre et indépendante, c'est-à-dire qu'elle ne donne pas son avis sur le projet. Elle ne s'exprime pas sur le fond. Elle est là pour animer les réunions. Elle est là pour animer le débat. Elle est là pour faire ressortir les prises de parole, faire en sorte que tout le monde puisse s'exprimer, avec la même force ;
- le principe de transparence bien évidemment c'est que tout ce qui est dit est mis à la disposition du public. Le site Internet fonctionne très bien, il y a de nombreuses consultations ;
- un principe d'équivalence : toutes les personnes qui sont concernées par le projet peuvent exprimer leur point de vue. Que ce soit une association, des élus ou un citoyen, peu importe : tout le monde a le droit de s'exprimer, avec la même valeur ;
- et un principe d'argumentation. Cela, vous comprendrez que c'est important. Parce que dire que l'on est pour le projet sans trop développer ou dire que l'on est contre sans le développer non plus, cela ne fait pas avancer la connaissance de tout le monde.

Parce que ce qui est important dans le débat, c'est de faire en sorte finalement que tout le public puisse à un moment donné avoir un peu la même culture sur ce qui est dit, sur le débat. Non pas penser la même chose mais monter en culture pour à la fin du débat quand même avoir une meilleure connaissance du projet.

## **Les documents du débat**

Nous avons des documents fondamentaux. Pour le maître d'ouvrage, c'est son dossier et la synthèse de son dossier, et les études qui sont déjà réalisées. Pour la Commission ce sont le journal du débat, des dépliants, un site Internet, dont je viens de vous parler et qui est très important, et qui est vraiment la mémoire du débat. Si vous y allez, vous allez tout retrouver. Vous allez retrouver tous les contenus des réunions avec les enseignements des réunions, avec des notes de synthèse par réunions, avec possibilité même de les visionner pour certaines puisqu'elles ont été enregistrées en direct. Et de toute façon, celles qui ne sont pas enregistrées (par exemple celle d'aujourd'hui), qui ne sont pas diffusées en direct, font l'objet d'un enregistrement audio et d'un verbatim qui retrace exactement ce qui se dit pendant la réunion. C'est la mémoire bien évidemment, puisque nous savons que si nous devons nous en référer à un moment, ce sera très important de la retrouver.

## **Les contributions en cours de débat**

Par l'intermédiaire du site, mais aussi par courrier : il n'y a pas forcément que le site du débat. Tous les avis, les contributions écrites et audiovisuelles sont rendus publics.

Les cahiers d'acteurs, c'est une façon de participer, en développant un peu plus un argumentaire. Parce que dans les réunions vous ne pouvez pas monopoliser la parole trop longtemps, afin que tout le monde s'exprime. Donc on propose à ce moment-là de faire une expression écrite à travers des cahiers d'acteurs pour lesquels il y a une charte prévue. C'est un quatre pages en gros.

Autres éléments qui sont mis à disposition : les études et documents que l'on nous fait passer en cours de débat sont aussi évidemment portés à connaissance de tout le monde.

### **Le site Internet**

Je ne reviens pas sur le site Internet. Bien évidemment, vous y trouverez tout. L'essentiel c'est de pouvoir aller le consulter.

### **Treize réunions publiques**

Comment est organisé le débat ? Nous avons prévu treize réunions publiques. Il nous en reste une jeudi à Lézignan-Corbières, une autre la semaine prochaine à Lieuran-les-Béziers et le 15 décembre la réunion de clôture à Narbonne. Voilà.

Nous avons eu dans un premier temps des réunions thématiques qui se sont déroulées. Nous en sommes maintenant aux réunions territoriales (dont ce soir), des réunions territoriales qui ont été prévues au plus près des maillons. Puisque vous verrez, ce sont des « maillons » dans le film (pour ceux qui n'ont pas encore abordé le sujet)..

### **Les questions auxquelles le débat doit répondre**

Il y en a trois :

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ?
- Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?

Les questions que nous voyons là, c'est la Commission qui les a avancées, après avoir rencontré tous les acteurs bien évidemment, dans la phase préparatoire du débat.

Merci de votre attention.

Je propose maintenant que nous lancions le film de BRL.

*Une vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projetée.*

*Depuis l'antiquité, le Languedoc-Roussillon a été aménagé pour réguler, stocker et acheminer l'eau au plus près des activités humaines. Les grands ouvrages hydrauliques créés par BRL depuis la fin des années 50 alimentent aujourd'hui, en période estivale, près d'un million de personnes, touristes et habitants permanents, ainsi que près de la moitié des surfaces irriguées. Il est la propriété du Conseil régional du Languedoc-Roussillon depuis 2008.*

*Région attractive, le Languedoc-Roussillon connaît depuis plusieurs années l'une des plus fortes croissances démographiques de France. D'ici 20 ans, sa population devrait encore augmenter de 500 000 à 800 000 nouveaux habitants. La région doit donc faire face à un double défi : sécuriser les ressources en eau pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance, tout en*

*préservant les milieux naturels qui constituent une richesse exceptionnelle et un facteur d'attractivité pour son territoire.*

*Ce défi s'inscrit dans un contexte du changement climatique avéré. Au cours des 30 dernières années, la température a augmenté de 1,5 degré en moyenne, dans la région, et d'ici 2100, la température devrait continuer de croître, les précipitations de baisser et le débit d'étiage des rivières pourrait diminuer de 30 à 50 %. Face à ce constat, la région et les cinq départements du Languedoc-Roussillon ont lancé en 2005 la réflexion prospective Aqua 2020. Unique en France, cette démarche a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'eau. Elle a débouché sur un diagnostic partagé, mettant en lumière la dégradation des ressources locales, et proposant une gestion économe et plus solidaire de l'eau pour préserver les milieux et le développement futur des territoires. La charte de gestion durable des ressources en eau, signée par la région et les cinq départements, reprend ces objectifs qui ont été déclinés dans les politiques soutenues par chacune des collectivités partenaires.*

*A côté de programmes d'économie d'eau et de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, un projet fédérateur a été retenu par la région et les départements de l'Hérault et de l'Aude. Baptisé Aqua Domitia, il doit permettre de relier les réseaux alimentés par le Rhône avec ceux alimentés par le barrage des Monts d'Orb. En conjuguant la ressource Rhône et les ressources locales, il vise à sécuriser l'approvisionnement des territoires depuis Montpellier jusqu'au littoral audois, pour faire face à des pénuries liées à la sécheresse, à des pollutions ou à des incidents. La région a confié à BRL, concessionnaire du réseau hydraulique régional, la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui s'inscrit dans la logique du pacte régional : garantir l'accueil de nouvelles populations et un développement harmonieux des territoires, tout en préservant les milieux aquatiques.*

*Aqua Domitia est composé de canalisations d'eau brute, d'une longueur totale d'environ 130 kilomètres, d'un diamètre compris entre 60 à 120 centimètres, pouvant faire transiter jusqu'à 2,5 m<sup>3</sup>/s. Leur emprise au sol sera réduite à une étroite servitude de passage, compatible avec un usage agricole. La réalisation de ce projet est prévue de façon progressive, maillon par maillon, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs des territoires concernés, et en tenant compte de l'urgence des besoins à satisfaire localement. Son coût total est évalué à 140 millions d'euros.*

*En apportant une deuxième ressource, abondante et renouvelable, issue du Rhône, le projet Aqua Domitia offre une solution de secours aux territoires traversés et permet de faire face à l'augmentation des besoins liés à l'accueil de nouvelles populations. Il permet de ne pas gaspiller l'eau potable pour des usages qui ne l'exigent pas. Il répond aux besoins des acteurs économiques, agriculteurs, industriels, acteurs touristiques, et il constitue un facteur de croissance économique et de compétitivité pour les territoires. Il rend possible une baisse des prélèvements sur les milieux aquatiques les plus sollicités. A la demande de la Commission nationale du débat public, un débat public est engagé, cet automne 2011 par une commission indépendante, pour permettre à l'ensemble des citoyens de s'informer et s'exprimer sur le projet.*

## **Enseignements à mi-parcours du débat public**

**Cécile VALVERDE**

Très bien. A moins qu'il y ait des questions à ce stade, auquel cas vous levez la main tout simplement, nous allons vous passer maintenant une série de diapositives, qui vont vous permettre de voir ce que nous avons entendu de l'ensemble de ces neuf ou dix réunions qui se sont déjà déroulées, et notamment surtout les réunions thématiques. Nous n'avons pas encore commencé les enseignements des réunions territoriales. Nous le ferons dans un deuxième temps, juste avant la clôture.

### **Participation après 2 mois de débat**

Alors, sur les réunions thématiques qui se sont déroulées principalement au mois d'octobre et un petit peu de novembre, d'abord faire le point. Vous voyez qu'après deux mois de débat, nous avons eu à peu près 730 participants aux réunions publiques, ce qui est assez peu en fait. Nous n'avons beaucoup de monde aux réunions par rapport à d'autres débats.

Deux cents participants aux réunions en ligne, mais vous allez me dire que ce n'est pas la quantité qui compte, c'est la qualité : c'est tout à fait vrai. Cinquante intervenants et 13 500 visiteurs du site. Je vous disais tout à l'heure que c'était quand même très utilisé. Quatre-vingt avis et commentaires, dont 27 en vidéo, des gens qui ont pu s'exprimer en vidéo en parallèle de la réunion ou avant ou après la réunion. Des commentaires sur les enseignements. Des questions sur le SQR : le « SQR, c'est le « service questions-réponses », c'est-à-dire que toute personne qui pose une question écrite sur le site recevra une réponse avant la fin du débat. Il y a 43 réponses qui sont déjà publiées sur 57 questions posées. Des contributions et des cahiers d'acteurs.

Voilà ce que nous pouvons recenser à ce jour.

### **Les enseignements du débat**

Nous entrons maintenant dans ces enseignements, pour vous dire ce que nous entendons, nous, à notre niveau, bien évidemment sans avoir le temps de le développer aujourd'hui : ce n'est pas l'objet de la réunion. Ce sont simplement des points que nous avons soulevés.

### **« Politique de la demande » ou « politique de l'offre » ?**

Nous constatons que régulièrement, il nous revient une question par rapport au projet. Cette question qui est récurrente, c'est savoir si finalement ce projet, il correspond à une politique de la demande, est-ce que c'est vraiment une demande ou tout simplement c'est une politique de l'offre. Autrement dit, on va offrir de l'eau pour faire autre chose..

Alors pour les partisans du projet bien évidemment, Aqua Domitia est nécessaire (c'est la politique de la demande) mais pour les détracteurs, Aqua Domitia répond à une logique d'offre, au risque d'encourager des besoins nouveaux. Vous voyez que ce sont deux notions complètement opposées quand même dès le départ.

### **Les économies d'eau, une priorité partagée**

Tout le monde demande qu'avant d'amener de l'eau, on fasse d'abord des économies. C'est très clair, tout le monde est d'accord là-dessus. Donc il faut gérer de manière économe cette eau, en apportant les ressources strictement nécessaires à la satisfaction des besoins.

Le premier moyen, qui tombe sous le sens, c'est de lutter contre les fuites des réseaux. Actuellement on a des réseaux qui ont un rendement de 50 % à 80 % : 80 % évidemment c'est bien placé mais 50 % ça l'est beaucoup moins. L'objectif minimal à atteindre pour avoir des réseaux corrects et qui ne comportent pas trop de fuites est d'avoir une moyenne de rendement de 70 % à 75 %, ce qui peut paraître ambitieux pour certaines personnes mais pas suffisant pour d'autres.

L'intérêt est aussi économique : c'est satisfaire des besoins accrus, avec le *même prélèvement*.

Le deuxième moyen pour faire des économies d'eau, c'est de changer les comportements. En changeant les comportements, on doit pouvoir faire des économies. Par exemple, dans les loisirs, si on limite peut-être des activités qui sont jugées inadaptées. Alors peut-être pas aller jusqu'à supprimer les piscines mais peut-être bien quand même voir s'il est opportun d'en construire toujours et toujours plus. Des golfs également.

En matière d'urbanisme, est-ce qu'il faut peut-être, par la réglementation, favoriser un aménagement du territoire qui serait économe en eau ? On a entendu, par exemple, de limiter la taille des parcelles (par exemple) car évidemment s'il y a un grand jardin, par rapport à un petit, ce n'est pas le même besoin en eau.

Enfin pour les espaces verts, privilégier des végétaux de type méditerranéens.

### **Le développement démographique**

Nous avons fait une réunion là-dessus. La région est en forte croissance démographique et il y en a une qui est prévue encore dans les années à venir par les projections de l'Insee. C'est une chance pour les uns, c'est un risque pour les autres. C'est une chance quand il s'agit de développer la région :: il faut l'encourager tout en l'accompagnant. Ce développement nécessite des ressources en eau supplémentaires.

Et c'est un phénomène néfaste s'il est mal maîtrisé. Il faut se baser sur les ressources en eau existantes pour fixer les limites d'accueil de la région. On rejoint un peu la première question de la politique de l'offre et de la demande.

### **Le développement touristique**

C'est une activité en évolution, mais qui souffre de l'image d'un tourisme de masse dans cette région. Elle a un rôle économique indéniable, notamment en matière d'emplois, qui est reconnu malgré quelques contestations isolées.

C'est une filière qui vise la diversification, c'est-à-dire l'étalement dans le temps et sur la localisation (aller jusqu'à l'arrière-pays) et une montée en qualité. C'est un secteur qui fait des efforts en matière de gestion de l'eau. Il y a des craintes d'un développement touristique déséquilibré, qui serait encore plus consommateur de ressources.

### **Les demandes du monde agricole**

Les demandes du monde agricole ont été traitées dans une réunion spécifique le 3 novembre à Capestang. Il y a des préoccupations générales de la part des agriculteurs :

- sanctuariser les terres agricoles pour les préserver de l'urbanisation, parce que il y a eu beaucoup de pertes de terres ces dernières années ;
- favoriser la diversification des cultures et le développement des circuits courts, donc permettre à des agriculteurs de faire du maraîchage, des cultures nouvelles ;
- mettre en place des stratégies d'adaptation des cultures au manque d'eau (puisque cela possible dans certains cas).

De mandes spécifiques de la viticulture :

- la viticulture demande une irrigation, qui permettrait de stabiliser la qualité pour mieux répondre aux attentes du marché ;
- et des attentes en termes de régularité des rendements, voire de retour à des rendements plus rémunérateurs, même si l'irrigation seule ne suffit pas. Ce sujet a été bien développé.

Les autres attentes et inquiétudes du monde agricole :

- il faut limiter les inégalités avec les territoires qui ne seront pas desservis, qui ne pourront pas être desservis, en développant des solutions locales. C'est une demande forte des agriculteurs ;
- des inquiétudes également sur les arbitrages à venir pour l'affectation de la ressource en eau, en temps normal et en temps de crise (est-ce qu'il y en aura assez pour tout le monde, comment elle sera répartie ?) ;
- des craintes d'un investissement supplémentaire pour une rentabilité qui est, de toute façon, incertaine bien évidemment au départ.
- et des précisions demandées sur le calendrier de réalisation des différents maillons.

Et je vais passer le micro à mon collègue.

**Claude-Sylvain LOPEZ**  
**Membre de la CNDP**

**Les autres ressources**

Merci. Dans le cadre de ce débat, on s'est légitimement inquiété de savoir s'il y avait d'autres ressources qui pouvaient se substituer à Aqua Domitia, rendant le projet inutile, au moins partiellement.

A cet égard, la première solution qui a été envisagée, c'est un usage plus important du barrage du Salagou. Mais des protestations s'élèvent immédiatement pour soutenir que cela nuira à l'aspect touristique de cette zone.

Les retenues collinaires ont aussi été préconisées mais elles ne peuvent être regardées comme une réponse locale.

S'agissant des forages, ils présentent bien évidemment des avantages pour les usagers en ce qu'ils fournissent une eau qui est à peu près gratuite, mais ils présentent incontestablement des risques sur les ressources souterraines et sur les budgets d'eau et d'assainissement, étant observé bien sûr que les gens qui utilisent un forage ne paient pas la taxe d'assainissement.

Il a aussi été envisagé un retour aux eaux grises et de récupération d'eaux pluviales mais ce sont là des solutions ponctuelles.

Quant aux eaux usées traitées, actuellement leur usage est gêné et même empêché par des interdictions réglementaires, sanitaires et aussi, il faut bien le dire, d'acceptabilité sociale.

La dernière ressource possible que l'on peut envisager, c'est le dessalement. C'est une solution qui est forcément réservée à l'eau potable en raison de son coût. Elle est consommatrice d'énergie et est pénalisante pour l'environnement. C'est du moins ce que soutiennent ses détracteurs.

**Le point de vue de l'atelier d'experts sur les ressources souterraines**

Dans ce débat Aqua Domitia, la Commission particulière a jugé utile de réunir un groupe d'experts hydrogéologues, pour aider à connaître mieux les ressources souterraines, ou du moins pour faire le point de la situation, des connaissances et surtout des recherches en cours.

Cet atelier d'experts a abouti à un consensus sur le potentiel prioritaire pour l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'abord, selon ces experts, de mieux connaître le potentiel. Il faut donc poursuivre, selon eux, les études. Il s'agit de préserver le potentiel existant en faisant des efforts de protection et de reconquête. Et aussi, de continuer à exploiter ces ressources souterraines pour qu'elles ne dépérissent pas, sur le plan de l'usage que l'on peut en avoir. Ceci étant, l'atelier d'experts souligne aussi que l'exploitation des ressources souterraines pose des problèmes ou présente des risques. L'abandon de ces ressources souterraines ou un moindre usage de ces ressources souterraines emporterait un abandon de ces ressources, qui sont bien réparties sur le territoire, au profit d'une ressource unique qui serait en l'occurrence Aqua Domitia.

Les experts attirent aussi l'attention sur les impacts que cet usage d'Aqua Domitia aurait sur la qualité de l'eau et sur les nouvelles pressions, sur la qualité des sols et des eaux souterraines. Les experts mettent encore en garde contre l'abandon des efforts de préservation et ils préconisent une reconquête de la qualité des eaux souterraines. Enfin, ils mettent en garde contre un recours accru aux forages privés, en raison du coût de l'eau.

### **La gouvernance**

Les débats ont aussi porté sur la gouvernance de l'eau, d'une façon générale, au sens noble de la politique de la gouvernance. Les intervenants se sont souvent prononcés pour la définition d'une nouvelle gouvernance. On salue à cet égard :

- le rôle des SAGE et des Commissions locales de l'eau qui est mis en avant comme quelque chose d'important, d'intéressant et de profitable. Mais il y a des attentes de gouvernances nouvelles, en ce sens qu'il est préconisé de recourir à une gouvernance transbassins au niveau régional, voire à l'échelle du fleuve Rhône dans son ensemble ;
- la modification concernant la gouvernance conduit aussi à l'adoption et à l'adaptation de nouveaux dispositifs et instances. Il s'agit de prolonger la concertation au niveau de chaque maillon pour identifier les besoins et les financements possibles ;
- mais aussi, le souhait d'une meilleure implication des citoyens dans cette définition des besoins et des moyens.

### **La gestion et le prix de l'eau en débat**

Un autre sujet a été largement abordé au cours de ce débat public : la question du prix de l'eau. Un point d'accord s'est dégagé, c'est que la tarification doit inciter à l'économie d'eau. Cela signifie que le coût de l'eau soit progressif. Il est appelé, à cet égard, à la transparence du prix de l'eau, en ce sens que les intervenants réclament de connaître les composantes de ce prix, et à l'équité sociale, à savoir que toutes les tranches de la population, tous les niveaux de revenus, doivent pouvoir utiliser bien sûr l'eau potable.

Quant aux agriculteurs, ils sont inquiets du prix de l'eau et du niveau d'investissement qui est requis pour accéder à l'eau d'irrigation. Ils craignent des distorsions de concurrence en cas de prix différenciés à l'intérieur de la région. Mais il faut dire que la région, comme BRL, a nettement pris position sur ce point, pour dire qu'il y aurait un prix unique de l'eau d'irrigation sur l'ensemble de la région.

Toujours à propos de la gestion et du prix de l'eau, la question va se poser de savoir qui va financer les réseaux secondaires. En effet, le projet Aqua Domitia ne porte que sur la conduite principale, l'adducteur principal. Ce réseau n'est opérant que si un « chevelu » de réseaux de dessertes se crée. La conclusion est que cela ne peut se faire que si les maîtrises locales se constituent, se structurent. Et une grosse interrogation, qui sera sans doute bientôt dissipée (peut-être même que la décision est imminente) c'est sur le montant des subventions européennes à l'irrigation, qui pourrait bien sûr aider à la création de ces réseaux de desserte.

## **Effets sur l'environnement**

Alors, de nombreuses interventions aussi portent sur les effets qu'Aqua Domitia sur l'environnement.

Tout d'abord l'eau du Rhône, bien que de bonne qualité d'un point de vue réglementaire, suscite des inquiétudes. Il existe en effet dans cette eau beaucoup de molécules qui sont difficilement détectables et aux effets mal connus sur la santé et l'environnement. On pense surtout aux résidus médicamenteux.

Des craintes se manifestent aussi à propos d'éventuelles pollutions des milieux régionaux par l'eau du Rhône, puisqu'il y aurait irrigation du sol local. Certains pensent et craignent que l'eau ainsi déversée dans le milieu naturel local crée une pollution de ses sols. D'autres jugent, à l'inverse, que cet impact serait très réduit compte tenu des pollutions locales, dont il ne faut pas méconnaître l'existence et qui sont dues tout simplement à l'exploitation humaine des milieux.

A propos des effets sur l'environnement, le débit du Rhône est source d'inquiétude et nous avons entendu dans une réunion les riziculteurs camarguais, qui déclaraient que si l'on prélève plus d'eau en amont de la Camargue dans le Rhône, cela risquerait de diminuer le débit du fleuve, et par voie de conséquence, ce faire remonter l'eau saumâtre dans les terres. Ils ont déjà connu ce genre de difficultés et ils souhaitent vivement bien sûr que cette difficulté ne s'aggrave pas.

S'agissant des travaux de création et d'enfouissement de l'adducteur, on s'accorde à dire que l'impact des travaux sera limité. Vous avez vu le film tout à l'heure, qui fait apparaître que c'est une bande de 25 mètres qui est concernée, et qu'une fois la conduite enterrée, le sol est reconstitué en surface. La seule contrainte qui existe, c'est une servitude bien sûr pour que l'on aille faire des plantations ou creuser des trous sur la conduite, ou à proximité immédiate.

## **Les effets d'Aqua Domitia sur les milieux aquatiques locaux**

Des positions nuancées sont intervenues et se sont manifestées, avec un consensus aussi sur l'idée qu'Aqua Domitia pourrait contribuer au bon état des milieux aquatiques.

En ce sens, le projet aurait pour effet, sinon principal du moins secondaire, d'alléger la pression des prélèvements sur les milieux aquatiques locaux. En effet si on apporte une eau extérieure notamment, on n'est pas conduits à accroître les prélèvements sur les milieux aquatiques souterrains, qui seraient inévitables, eu égard à l'accroissement de la population de la région dont nous avons parlé tout à l'heure.

Tout le monde est d'accord aussi pour dire qu'il est nécessaire d'aménager le projet, de prendre des mesures spécifiques pour soulager la pression démographique et agricole sur le milieu local.

Des craintes se sont manifestées sur le prélèvement en lui-même que BRL ferait subir au fleuve Rhône. A cet égard, la réponse est que le prélèvement de BRL est déjà inférieur très largement à l'autorisation qui lui a été délivrée, et que l'accroissement de ce prélèvement qui résulterait d'Aqua Domitia serait relativement modeste. Mais BRL s'expliquera sans doute là-dessus si vous désirez avoir des explications.

## **Le changement climatique**

Pour certains, Aqua Domitia est un moyen de s'adapter au changement climatique. Pour d'autres, c'est un simple accompagnement. La seule chose sur laquelle il y ait consensus, c'est que le changement climatique existe : il n'est pas contesté. Il se traduit par une élévation de température qui est chiffrée sur les deux dernières décennies.

Donc pour certains, Aqua Domitia permet de répondre au changement climatique, en tant qu'élément d'une stratégie diversifiée. Et pour les autres, ce projet ne fait que l'accompagner, sans inciter aux changements de comportement qui sont présentés comme nécessaires pour faire face à ce changement climatique.

Nous vous remercions de votre attention. Vous avez ici sur votre écran l'adresse de la CPDP, son téléphone. S'agissant de l'adresse, vous pouvez être accueillis si vous allez à Montpellier. S'agissant du téléphone, vous pouvez nous contacter par ce moyen.

Je me permets de vous recommander surtout l'adresse du site Internet de la CPDP, du débat, qui est très bien fait. Il contient beaucoup d'informations et de moyens d'interactivité. Merci de votre attention.

## **Echanges avec le public**

### **Cécile VALVERDE**

Bien. Alors à ce stade, nous pouvons avoir quelques échanges avec vous, si vous souhaitez peut-être poser des questions sur ce que l'on vient de dérouler. Je vais au préalable quand même, vous dire que toute personne qui souhaite poser des questions pourra les poser. Nous ne sommes pas très nombreux ce soir donc cela ne doit pas poser de problème. Et nous ne partons que si vous avez pu poser toutes les questions. Pouvoir vous répondre c'est peut-être quelquefois difficile mais au moins que vous ayez pu poser toutes vos questions.

Je dois vous dire aussi qu'à chaque fois que vous posez une question, on vous demande tout simplement de vous présenter, de donner votre nom et éventuellement de dire ce que vous faites, qui vous êtes, si vous représentez une association ou si vous êtes citoyen. Parce que nous allons le retrouver ensuite bien évidemment dans le verbatim. Et vous aurez un micro pour vous exprimer.

Mon collègue me signale que si vous souhaitez faire un enregistrement vidéo, vous pouvez le faire en parallèle de la réunion, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'embouteillage à la fin pour vous faire filmer. Mais encore une fois vous n'êtes pas très nombreux ce soir et cela ne devrait peut-être pas poser de problèmes.

Alors voilà. Je me retourne vers vous. Avez-vous des questions sur cette première partie de la réunion ?

### **Nathalie HUCHAMP, habitante de l'Aude**

Sur les thématiques, cela va apparaître peut-être un peu confus mais bon, je vais dérouler tout ce que j'ai écrit (puisque vous m'avez donné une feuille).

Port-la-Nouvelle, ville portuaire et balnéaire, aujourd'hui, nous avons l'avantage de bénéficier d'une séquence que je pourrais qualifier « d'afghane », puisque c'est la fin de l'émission de la télévision analogique. Avantage du foie gras aussi de la Saint-Martin. Est-ce que c'est burqa ou code Vagnon ? Parce qu'ici c'est une salle où se passent également les examens du permis pour conduire les bateaux. Ou le gendarme : violences conjugales ?

Si la métaphore maritime est utilisée pour votre réunion, qu'en est-il du CAF (coût assurance frais) ? Car si en matière civile les risques ne sont pas couverts par une assurance, il me semble que cela relèverait du pénal.

Une femme m'a fait une réflexion sur la synthèse du maître d'œuvre tout à l'heure à l'entrée : cela voudrait-il dire que tout est déjà joué d'avance comme pour le traité de Maastricht, et que nous sommes consultés pour la forme et non pour le fond ? A l'heure où certains Lyonnais se refont une santé à Paris, la charte Marianne aux affaires maritimes : si l'eau n'appartient à personne et le sous-seing privé, moi le consensus souterrain me pose question.

### **Cécile VALVERDE**

Madame, je vais vous dire quelque chose, c'est que ce soir nous sommes dans le débat Aqua Domitia sur le maillon littoral audois. La première réponse que je peux vous faire, c'est que les choses ne sont pas décidées avant, ce n'est pas une pratique du débat public. Si vous voulez en avoir la preuve, vous pouvez aller voir sur le site, et vous verrez qu'il y a plusieurs débats qui ont fait l'objet, à la fin du débat, d'une non-décision. C'est-à-dire que l'on a décidé, à l'issue du débat, de ne pas faire le projet.

Dans d'autres cas, on a décidé de faire le projet, tout en le changeant. Vous avez par exemple dans la région un cas bien précis, c'est la traversée des Pyrénées, la traversée de la THT des Pyrénées à Perpignan. Il y a eu un grand débat public là-dessus, qui a permis d'exprimer beaucoup de passions. A l'issue du débat, il a été décidé de ne pas faire la traversée des Pyrénées en aérien. Maintenant, je crois savoir qu'il va y en avoir une en souterrain.

Il y a près de vous, à Toulouse, un débat qui a eu lieu sur le projet de contournement autoroutier à 20 ou 30 kilomètres de Toulouse. A l'issue du débat, la décision a été de ne pas le faire. Donc vous voyez que normalement quand on fait un débat la décision n'est pas prise avant. Sinon effectivement il n'aurait pas lieu d'être, bien évidemment. On a l'impression que l'on ne servirait à rien et cela, ce n'est pas notre envie.

Est-ce que j'ai un peu répondu à votre question ?

### **Une intervenante**

Et les assurances.

**Cécile VALVERDE**

Est-ce qu'il y a des compétences pour répondre sur les assurances ? Mais je n'ai pas trop compris la question non plus. Si vous pouviez la reformuler. Sur les assurances je n'ai pas compris ce que cela voulait dire. Vous pourrez peut-être reformuler votre question par écrit, Madame, cela nous donnera le temps de répondre.

**Nathalie HUCHAMP**

Le CAF, c'est l'abréviation de Coût, Assurance, Frais, terme commercial indiquant que le prix d'une marchandise comprend ces trois éléments, et que celle-ci est livrée à l'embarquement.

**Cécile VALVERDE**

Je n'ai pas l'impression que cela concerne le débat de ce soir.

**Nathalie HUCHAMP**

C'est sur le Petit Larousse 2003 : « *adjectif invariable et adverbe* »...

**Cécile VALVERDE**

Je pense, Madame, que vous avez trouvé cet imprimé quelque part, mais ce n'est pas un imprimé de la Commission du débat.

Une autre question s'il vous plaît ? Monsieur ?

**Dominique BLANCHARD, Comité régional des Pêches maritimes du Languedoc-Roussillon**

Je m'étonne que dans la présentation que vous faites, à aucun moment ne soit prononcé le mot « PCB ». Alors qu'il y a un plan national PCB, en route depuis 2008. Je trouve cela quand même regrettable, dans le sens que pour l'instant, le bassin du Rhône est frappé de 70 arrêtés préfectoraux interdisant la pêche (et je dois être en erreur au moment où je vous parle, car il doit y en avoir plus), sachant qu'il y en a plus de 100 sur le plan national. Je regrette que cette information ne soit pas diffusée au public, parce que c'est quelque chose de très important.

L'autre point important, c'est qu'il n'y ait pas de carte PCB dans la présentation. Cela permettrait de voir que deux départements ne sont pour l'instant pas impactés par le PCB : l'Aude et l'Hérault. Notre crainte, en ce qui concerne les pêches professionnelles – et je pense que mes collègues d'eau douce devraient s'inquiéter – c'est que cette eau brute va systématiquement polluer aux PCB tous nos fleuves, toutes nos rivières, tous nos ruisseaux, tous nos étangs... et la mer évidemment. Je rappellerai que le PCB a une rémanence de 2 700 ans, c'est écrit, je ne l'invente pas, ce sont les scientifiques. Quelques chiffres au niveau des pêcheurs : 2 000 pêcheurs en Languedoc-Roussillon, 35 000 pêcheurs en eau douce sur le bassin, sur les quatre départements. Et 750 000 pêcheurs de loisirs à la mer.

Alors, je m'adresse à mes élus : nous avons entendu parler un peu de tout. Est-ce que vous ne voulez plus de pêcheurs ? Il faut y réfléchir parce que je pense que le nombre est quand même « séduisant ».

## Cécile VALVERDE

Merci. Votre préoccupation, Monsieur, effectivement est une préoccupation qui revient à chaque réunion. Vous abordez à travers les PCB le problème de la qualité de l'eau du Rhône. Nous avons eu une réunion spécifique sur le sujet, et je ne l'ai peut-être pas fait ressortir suffisamment tout à l'heure. Elle a eu lieu au mois d'octobre et nous en avons bien évidemment tiré un certain nombre d'enseignements. Les notes sont accessibles sur le site, mais je vais quand même demander à Monsieur Bauchet de nous donner quelques précisions.

## Philippe BAUCHET, Chef du service de l'Eau à la Région

Effectivement, c'est systématique à chaque réunion publique, que l'on revienne sur la question des PCB, qui soulève des inquiétudes qui sont complètement justifiées. Ce n'est pas la peine d'essayer de nous convaincre que les PCB sont dangereux : les PCB sont très dangereux. Aujourd'hui, comme vous l'avez souligné, il y a à peu près une centaine d'arrêtés préfectoraux d'interdiction de la commercialisation et de la consommation de poissons pêchés dans les rivières de France à cause de leur contamination par les PCB.

Le Languedoc-Roussillon n'est pas indemne puisqu'au mois de septembre (si je me souviens bien) les derniers arrêtés qui ont été pris concernaient deux rivières du Languedoc-Roussillon : l'Avène dans le Gard et la Têt, dans les Pyrénées Orientales, qui sont sans aucune relation quelconque avec le fleuve Rhône. Donc qu'il y ait des PCB dans le Rhône, cela ne fait aucun doute puisqu'il y a eu des arrêtés d'interdiction. C'est loin d'être le seul fleuve qui soit concerné. Il y a des pollutions aux PCB qui se retrouvent partout en France, y compris dans des endroits qui *a priori* sembleraient plutôt préservés.

La question qui s'est posée, et à laquelle on s'échine à répondre systématiquement, c'est « *est-ce que le réseau hydraulique régional, qui est développé actuellement avec la prise de Rhône à Fourques, est un facteur de pénétration de la pollution PCB dans la région ?* » La réponse est absolument négative. Aujourd'hui, le réseau hydraulique régional de BRL n'amène pas de la pollution PCB dans le Languedoc-Roussillon.

Lorsqu'il y a eu un emballement médiatique en 2007 autour des PCB, des analyses systématiques qui étaient effectuées par BRL sur le réseau depuis des années, qui avaient été abandonnées parce que l'on se désespérait d'en trouver, ont été reprises. Depuis 2007, de nouvelles analyses PCB sont faites sur l'eau transportée par le canal Philippe Lamour, et sur les sédiments du fond du canal, qui se sont révélées négatives l'une et l'autre. Négative voulant dire que l'on était en dessous des seuils de détection pour l'eau. Pour l'eau potable évidemment, les résultats sont les mêmes.

Pour les sédiments qui ont été retirés du canal Philippe Lamour, on a trouvé des concentrations en PCB qui sont de 500 à 600 fois inférieures à la concentration que l'on trouve dans les boues des stations d'épuration, qui pourtant ont l'autorisation d'être épandues dans les champs. Donc aujourd'hui tout le monde est convaincu – et nous en premier lieu – que les PCB sont un véritable problème de pollution qui touche la ressource en eau en France et les sédiments mais par contre, on ne peut pas laisser dire que le canal Philippe Lamour serait un facteur de pénétration de cette pollution dans notre région.

Une dernière preuve s'il en fallait, c'est que le seul fleuve qui soit directement en relation avec le Rhône, c'est le Lez, parce qu'en été il y a de l'eau du Rhône brute qui est rejetée dans le Lez pour

faire du soutien d'étiage. Et jusqu'à présent, il n'a pas fait l'objet d'arrêté d'interdiction de PCB, puisque l'on n'en a pas trouvé.

**Albert CORMARY, Europe Ecologie Les Verts**

Je suis militant à Europe Ecologie Les Verts. Je suis géographe de formation et un peu « historien de l'eau » aussi par passion. Il y a d'autres sujets sur lesquels je voudrais intervenir mais je voulais déjà rebondir sur votre question. Vous avez parlé des PCB, mais ce ne sont manifestement pas les seules matières que l'on trouve dans l'eau du Rhône. Il y a des résidus médicamenteux, on a parlé d'un tas de choses. Il y a un autre problème qui semble surgir, c'est celui des nanoparticules. Depuis très peu de temps, on sait que ces nanoparticules ont des effets sur le cerveau humain. Cela a été démontré par une étude qui est sortie, alors que le débat avait déjà démarré. Et compte tenu des industries grenobloises, il y a une forte présomption que ces nanoparticules soient présentes dans le Rhône. Je ne sais pas si vous avez des éléments là-dessus mais c'est une inquiétude aussi qui commence à se faire jour. Merci.

**Philippe BAUCHET**

Je veux bien que l'on recommence la réunion thématique sur la qualité de l'eau mais bon...

**Cécile VALVERDE**

Nous allons faire un petit point d'ordre : il n'est pas question effectivement de recommencer la réunion thématique sur la qualité de l'eau. Simplement, ce soir nous avons des gens qui sont présents à Port-la-Nouvelle, qui n'étaient peut-être pas dans les réunions thématiques, qui auraient peut-être effectivement pu lire tout ce que l'on a mis mais je pense que c'est l'occasion peut-être. Alors nous n'allons pas approfondir toutes les réponses mais simplement, nous allons peut-être vous donner des pistes.

## **La qualité de l'eau du Rhône**

**Eric BELLUAU  
BRL**

Effectivement, c'est une question récurrente. A la dernière réunion, nous avons consacré plus d'une heure de la dernière réunion territoriale sur ce sujet, et nous avons eu du mal à rentrer dans le vif du sujet de la réunion territoriale. Nous avons prévu, si vous voulez, ce soir de vous présenter quatre diapositives, qui essaient de faire une présentation synthétique des éléments que l'on peut apporter à vos inquiétudes légitimes sur la qualité de l'eau.

Tout d'abord, nous comprenons tout à fait qu'il y ait des inquiétudes sur la qualité de l'eau, mais je crois qu'il ne faut pas que les inquiétudes fassent obstacle aux constats objectifs qui sont faits sur cette qualité. D'abord nous avons une idée reçue, c'est que l'eau du Rhône est pourrie voire « toxiques » : on a même employé le mot eau du Rhône « toxique » dans une réunion. Donc je crois

qu'il faut bien préciser que l'eau du Rhône, bien sûr elle traverse des zones, un couloir chimique, il y a des centrales nucléaires, etc. mais aujourd'hui, c'est une eau qui est en constante amélioration.

Des chercheurs qui ont écrit un ouvrage collectif qui s'appelle « *Le Rhône en 100 questions* », ont écrit la phrase « *c'est une eau qui est bien meilleure que celle des autres grands fleuves français* ». C'est-à-dire que contrairement aux idées reçues, c'est une eau qui est d'une qualité bien supérieure à ce que l'on pense, et en constante amélioration.

Ensuite, la qualité ne se juge pas dans l'absolu. Une qualité se juge par rapport à des usages. Aujourd'hui, la qualité de l'eau du Rhône est conforme aux usages agricoles et aux usages humains. C'est-à-dire que l'eau du Rhône est parfaitement potabilisable, c'est-à-dire qu'elle répond aux normes du Code de la Santé publique en matière de potabilisation. Elle est aujourd'hui utilisée pour alimenter plus de 500 000 personnes dans la région. Toutes les analyses effectuées sur l'eau du Rhône après traitement de potabilisation sont 100 % conformes aux normes du suivi. Et cela, l'Agence régionale de la santé, qui était présente à cette réunion thématique de Montpellier, pourra vous le confirmer.

Quels sont ces constats positifs sur l'eau distribuée par BRL ? Il n'y a pas de risque PCB. L'eau brute qui est analysée, les PCB sont inférieurs à la limite de détection, sur l'eau potable d'autant plus puisque l'on n'en trouvait pas sur l'eau brute. Il n'y a aujourd'hui pas de risque PCB pour l'alimentation humaine, comme pour l'irrigation.

Les teneurs en métaux lourds sont nulles sur l'eau potable, très inférieures aux limites recommandées par la FAO. Il n'y a pas de perturbateurs endocriniens. Sur les résidus médicamenteux, les teneurs sont infinitésimales. Pour essayer s'illustrer les choses, si l'on prend les quantités que l'on trouve, par exemple, de progestérone (les résidus de pilules contraceptives) sur 50 ans de consommation d'eau potabilisée à partir du Rhône, c'est l'équivalent d'une à deux pilules en 50 ans. Voilà à peu près le niveau de risque lié à la présence de résidus médicamenteux dans l'eau.

Au niveau des radioéléments, la signature radiologique quand on regarde l'eau du Rhône, l'eau distribuée par BRL : les sols, les végétaux, on n'arrive pas à identifier ce que l'on appelle une « signature radiologique » sur les territoires irrigués par BRL, différente de territoires qui ne reçoivent pas d'eau du Rhône. Et il n'y a pas de problème de pollution du sol. L'eau du Rhône est mobilisée depuis plus de 50 ans sur les territoires entre Nîmes et Montpellier. Autant toutes les études qui ont été faites sur la radiologie, sur les PCB montrent qu'il n'y a pas de pollution du sol liée à l'utilisation de l'eau du Rhône. On a donc une qualité qui est bien diabolisée, parce que cela a été peut-être l'une des ressources qui ont été les plus médiatisées en termes de PCB récemment. Mais c'est une eau qui est aujourd'hui équivalente à la plupart des eaux de surface du Languedoc Roussillon.

Ensuite, c'est une eau qui est en surveillance continue. C'est-à-dire que cette eau, à la fois en eau brute et en eau potabilisée, au niveau des stations de potabilisation mais en dehors aussi des stations de potabilisation sur de l'eau brute, est suivie au niveau de 200 paramètres analysés par des laboratoires indépendants et pas uniquement par BRL. BRL fait un programme d'autosurveillance mais surtout cette eau, elle rentre dans des programmes d'analyse qui sont faits au niveau du Plan Rhône par l'Agence de l'Eau et par l'Agence régionale de la santé au niveau de tous les prélèvements en vue de potabilisation. Et les synthèses annuelles sont diffusées. Donc là-dessus nous sommes transparents.

Nous avons transmis à la CPDP la semaine dernière, les analyses réalisées sur l'eau brute à la station qui sert à l'alimentation de Montpellier, pour les douze derniers mois. Donc elles sont mises en ligne sur le site du débat. Si vous voulez les consulter dans le détail, vous y trouverez les 180 ou 200 paramètres analysés sur cette eau.

Et enfin le dernier élément, c'est vous dire que c'est une eau qui est également sous haute protection. C'est-à-dire qu'un petit élément qui différencie l'eau distribuée par BRL de l'eau du Rhône, c'est que l'eau du Rhône transite d'abord par des canaux. A l'entrée de ces canaux, il y a une prise au Rhône qui peut être fermée et qui est aujourd'hui fermée en cas de crue, ce qui limite beaucoup l'intrusion des sédiments dans le canal. Et ensuite, on a un canal qui fait 150 kilomètres, qui sert de décanteur. En particulier, les premiers kilomètres de la prise au Rhône entre la prise et cette première station, ce très gros canal d'amenée est un énorme décanteur, qui fait que l'on retrouve dans les sédiments qui sont dans nos canaux, des quantités qui sont beaucoup plus faibles que celles que l'on peut trouver dans le Rhône.

Et au-delà de ces aspects de fermeture et de décantation, l'eau distribuée par BRL est sous haute protection. Vous avez des dispositifs de prévention et d'alerte, avec des astreintes en permanence, des détecteurs de pollution, des truitomètres. Dans toutes les stations de pompage qui alimentent des stations de potabilisation, vous avez des aquariums avec des truitelles, qui sont très sensibles aux pollutions, avec des détecteurs de mouvements. Si les truitelles meurent, il y a des alarmes qui se déclenchent etc.

Donc voilà tout ce qui est mis autour de la surveillance de cette eau. Une eau qui est extrêmement protégée, extrêmement surveillée.

J'espère que ces quelques éléments seront propres à vous rassurer. Sinon nous pourrions encore vous apporter quelques compléments.

### **Dominique BLANCHARD**

Non, cela ne va pas du tout ! Vous n'avez pas parlé des pêcheurs. Vous n'avez pas parlé des poissons. C'est la question que j'ai posée mais vous n'en parlez pas. Vous parlez de tout, sauf des poissons et des pêcheurs. Et je parle des pêcheurs à la ligne etc. : je parle de tous les pêcheurs.

### **Cécile VALVERDE**

Il est bien évident que nous ne pouvons pas aujourd'hui ni dans aucune réunion solutionner la différence qu'il y a entre BRL, qui nous assure d'un certain nombre de contrôles, qui nous assure d'une certaine qualité par rapport à des normes, et l'inquiétude qu'a la population ou qu'a le public. C'est évident que l'on ne peut pas répondre, là ce soir, à cette inquiétude.

Par contre ce que l'on peut vous dire, et vous avez du le voir au travers des diapositives, c'est que le compte rendu du débat public, bien évidemment fera état de toutes ces questions. Et Monsieur, si nous n'avons pas répondu sur les poissons et les pêcheurs, j'aimerais que vous formuliez votre question. Si vous pouviez la faire par écrit, s'il vous plaît, elle figurera également au compte-rendu, en annexe.

**Dominique BLANCHARD**

Cela signifie que vous mettez en doute la parole des préfets et le travail des préfets.

**Cécile VALVERDE**

Non.

**Dominique BLANCHARD**

Si. Vous mettez en doute le travail de l'Etat, qui a interdit la pêche.

**Cécile VALVERDE**

Nous Monsieur, nous ne mettons rien en doute. Nous sommes là pour faire une animation du débat. Nous n'avons pas d'opinion sur le fond, et encore moins sur les arrêtés des préfets ou même sur ce que vous dites, ou ce que dit Pierre, Paul ou Jacques dit dans le débat. Nous n'avons aucun avis sur ce que vous dites. Excusez-moi de vous le rappeler mais c'est notre rôle. Nous sommes là pour que la parole émerge et effectivement elle émerge. Le compte-rendu retracera tout cela.

Encore une fois, je ne pense pas que le compte-rendu donnera une seule réponse à vos inquiétudes. La seule chose que je peux vous dire ce soir, c'est un document qui est arrivé ce matin et que j'ai vu en ligne ce matin sur le site de la Commission : nous avons une contribution de l'ONEMA (Observatoire national de l'eau et des milieux aquatiques) qui explique quelles études sont conduites, et quelles études seront encore conduites, en 2012 notamment. Puisqu'ils nous indiquent qu'il y aura 200 stations de mesures en France. Ils suggèrent même que le canal Philippe Lamour puisse être l'un de ces sites d'observation. Vous voyez que le débat n'est pas clos sur le sujet.

Si vous en êtes d'accord, nous allons poursuivre, parce que nous sommes là ce soir pour parler du maillon du littoral audois.

**Eric BELLUAU**

Juste en complément, je voudrais préciser que pour les inquiétudes du Conseil régional des Pêches maritimes, nous avons reçu un courrier, qui est en ligne sur le site du débat. Et nous avons fait une réponse qui est également sur le site du débat. Donc l'échange question et réponses est effectivement déjà réalisé et en ligne sur le site du débat.

**Madeleine DESMOULINS**

La question posée par ce Monsieur, que je ne connais pas par ailleurs et qui est pêcheur, me semble être vraiment importante et tout à fait dans le sujet. Nous sommes ici pour nous occuper de la question du littoral. Moi je ne suis pas du littoral, je suis du côté de Limoux mais je pense que répondre comme vous le faites, à une question essentielle posée par quelqu'un qui est d'ici et qui a des problèmes d'ici, problèmes à la fois écologiques et humains, je pense que la réponse est à côté du sujet.

Maintenant, quand vous dites qu'il y a des truitelles qui vivent très bien dans l'eau, pourquoi est-ce que les pêcheurs du Rhône n'ont pas le droit de manger les poissons qu'ils pêchent dans le Rhône ? C'est quand même bizarre.

Maintenant vous nous avez donné des tas de choses. Je veux bien, je ne connais pas toutes ces instances scientifiques. Je peux avoir des doutes, parce que l'amiante on nous a aussi prouvé que c'était très bien, etc. Tout ce que l'on nous a prouvé « d'en haut » que ce n'était pas grave, on connaît le résultat.

Vous ne parlez pas beaucoup du principe de précaution. Moi je considère que l'eau du Rhône jusqu'ici quand on en parle, on dit « *aïe aïe aïe* », elle n'est quand même pas très catholique (si j'ose dire, sans allusion à l'eau bénite...). Donc je pense que vous répondez en redonnant la parole à des scientifiques mais je ne suis pas obligée de les croire.

Je répète que la position de ce Monsieur me semble extrêmement importante, et à mon avis, elle n'a pas eu de réponse. Et d'ailleurs, cela pose le problème de la démocratie. Parce que l'on n'est pas là pour poser des questions. On est là pour poser des questions mais avec des réponses qui engagent. Finalement ce sont des réunions politiques : est-ce que l'on en veut ou est-ce que l'on n'en veut pas ? Est-ce que le citoyen veut de cette eau du Rhône jusqu'ici ou est-ce qu'il n'en veut pas ?

Alors maintenant, je vais vous donner ma position personnelle de citoyen du monde : je n'en veux pas pour le moment. Parce que le réchauffement climatique, à part Monsieur Allègre, je ne vois pas qui peut le nier. Mais la climatologie concernant l'eau, nous n'en savons rien. Il y aura peut-être au contraire inondations sur inondations. Alors moi il me semble qu'engager mes impôts (et les vôtres) maintenant pour quelque chose... Parce que l'on nous dit « *ah mais non ce n'est pas nous qui payons, ce sera même l'Europe* » mais c'est quand même mes impôts.. Bon alors, engager mes impôts maintenant pour quelque chose dont on n'est pas sûr que ce sera l'essentiel pour les années à venir, cela me semble douteux. Et moi, vu que tout est fait et que tout est étudié (cela, j'en suis sûre) qu'on le mette de côté et que si vraiment on arrive dans des saisons vraiment, si la région se trouve transformée en désert à cause du manque d'eau, à ce moment-là on verra.

Ah oui j'ai une question : combien de temps faut-il pour faire ce canal, pour amener l'eau du Rhône jusqu'ici ? J'espère que vous me répondrez tout à l'heure. Parce que je pense que c'est, de toute manière, prématuré. Nos impôts devraient servir à autre chose, par exemple à la protection contre les inondations. Alors là on n'a jamais de quoi faire cela. On parle beaucoup d'agriculture alors on va irriguer des vignes, alors que les petits vigneron ont le couteau sous la gorge parce qu'ils ne peuvent plus s'en sortir. Pourquoi ? Parce qu'il y a des centaines d'hectares qui sont vendus et qui sont achetés par des capitalistes. Et alors là, ils auront l'irrigation et eux ils pourront payer le goutte-à-goutte. Alors que les petits vigneron, cela contribuera à les faire mourir, en plus.

J'aurais encore des tas de choses à dire, parce que je suis vraiment en colère, sur la façon dont on gère cela. Je suis ici en tant que citoyenne, pour que l'on m'interroge, que l'on me dise « *vous en voulez ou vous n'en voulez pas ?* ». C'est sûr que nous avons des questions, c'est sûr que nous n'avons pas tout compris, nous ne sommes pas des spécialistes. Mais ce que nous avons compris, c'est que ce sont nos impôts, dont vous disposez. Et je pense que plusieurs personnes dans la salle pensent comme moi : il y aurait d'autres choses à faire de ces impôts.

Vous avez très vaguement parlé de retenues collinaires. Mais moi je me dis qu'à l'heure actuelle, des petites retenues collinaires, puisque il y a déjà des bouleversements avec des inondations, des pluies intempestives, répétées etc. si on avait des petites retenues collinaires multipliées, cela permettrait d'une part de contrôler les inondations, et d'autre part d'avoir de l'eau pour une irrigation modeste et propre. Nous aurions aussi de l'argent à investir, pour que par exemple l'eau potable et l'eau pour les golfs, soient en deux réseaux différents.

**Cécile VALVERDE**

Merci, Madame pour votre intervention. Tout ce que vous avez dit est pris en note : ce sera noté dans le verbatim.

**Madeleine DESMOULINS**

Et aussi, je voudrais quand même rendre hommage à Danielle Mitterrand, parce que l'eau n'est pas une marchandise, l'eau est un bien public. J'ai eu l'honneur de travailler avec Danielle Mitterrand, pas longtemps mais c'est une grande dame. Et je pense qu'il y en a beaucoup qui ont eu des larmes de crocodile et qui devraient réfléchir à ce qu'elle fait.

Hommage aussi à René Dumont qui en 1974 – j'ai participé à sa campagne – nous parlait déjà de l'eau, et on n'a rien fait.

**Cécile VALVERDE**

Madame, merci d'être venue nous dire à Port-la-Nouvelle ce que vous nous avez déjà dit à Capestang. Vous avez raison, ce n'était pas le même public. Mais merci beaucoup, ce sera donc noté deux fois.

**Christian BOUILLE, délégué à l'eau et aux risques naturels au Conseil régional**

Je voudrais répondre à cette dame, qui a un tonus extraordinaire. J'ai en charge les problèmes de l'eau à la Région. C'est un sujet passionnant, et nous n'allons rien vous imposer. En quelques mots, la politique de l'eau à la Région est la suivante.

Depuis 2004 avec Georges Frêche et puis depuis 2010 avec Christian Bourquin, la Région a mis en place une politique de l'eau très volontariste et très efficace, qui se propose d'atteindre trois objectifs :

- le premier, c'est de faire en sorte que chaque Languedocien ait de l'eau de qualité en quantité suffisante et non seulement aujourd'hui mais demain pour les générations futures. Cela c'est un engagement politique qui est clair ;
- le deuxième aspect, vous avez bien voulu reconnaître qu'il fallait lutter contre les inondations et que c'était plus pertinent que faire cela. Eh bien sachez que la Région sur les inondations a une politique très claire. Depuis les dates que je vous ai indiquées, on a mis en place dans le cadre du projet Etat-Région des sommes considérables : 100 millions d'euros qu'apporte la Région, 100 millions d'euros qu'apporte l'Etat, 40 millions d'euros qu'apporte l'Europe. Cela nous fait à peu près 40 millions par an pour faire de la prévention, et cela marche très bien. Vous avez le 9 décembre...

**Madeleine DESMOULINS**

Mais c'est moi qui paye !

**Christian BOUILLE**

Mais oui. Moi aussi Madame : on paye tous les deux, voilà. Je continue.

Donc avec cet argent-là etc. on a fait des dispositifs. On a une conférence régionale le 9 décembre. Je vous invite à venir à Montpellier, vous verrez tout le travail remarquable qui est fait et qui a cette fois porté ses fruits, puisque nous n'avons pas eu de dégâts irréparables.

Et le troisième point, c'est Aqua Domitia. Mais rien n'est fait pour Aqua Domitia. Nous sommes en train de vous interroger. Moi j'étais professeur, avant de prendre ma retraite, et quand je ne savais pas, je disais à mes étudiants : « *je vais voir, et vous donnerai une réponse* ». Il ne faut pas être impatient. Mais si vous prenez le débat en disant « *on va nous imposer ceci avec notre argent etc.* » c'est faux : on n'imposera rien du tout. Mais si l'on veut que le Languedoc-Roussillon ne devienne pas le Larzac, il va falloir que l'on fasse ce que Philippe Lamour (on vient de le mentionner) a fait il y a 50 ans. Il a fait, par anticipation, du développement durable et les Costières du Gard ne s'en plaignent pas.

Aujourd'hui on propose une solution dont on ne sait pas si on l'appliquera ou pas. C'est vous qui allez le décider. Mais c'est la démocratie : s'il y a une majorité, on suivra la majorité.

### **Madeleine DESMOULINS**

Comment saurez-vous qu'il y a la majorité ? Il y a trois personnes qui parlent.

### **Christian BOUILLE**

Il n'y en a pas que trois qui parlent. Vous avez eu 1 000 personnes qui sont intervenues là-dessus. Et à partir de ces données, on va bien voir ce que cela donne. Ou alors, on fera un référendum (puisque vous allez me le demander...).

### **Cécile VALVERDE**

Si vous le voulez bien, je prends une dernière question avant de passer à la suite. Je vois tout à coup des mains s'agiter. Je vous promets que vous poserez vos questions mais il faut que l'on avance. Nous avons six personnes à entendre alors je voudrais que l'on puisse avancer. Juste une dernière question.

### **Mariette COMBES, CRIDO (Collectif pour la réduction des inondations et le développement de l'Orb)**

Je suis venue ici essentiellement pour entendre parler du maillon audois. Donc ma question je ne la pose pas encore mais je voudrais quand même qu'à mi-réunion, on en parle plus précisément.

### **Cécile VALVERDE**

C'est très bien : vous m'aidez bien Madame pour continuer. Donc je propose que Monsieur Didier Codorniou nous dise, en tant que Vice-président de la Région, quelque chose sur le maillon et sur le projet. Et Monsieur Belluau nous expliquera de quoi il s'agit sur ce maillon audois.

## **Précisions sur le maillon littoral audois**

**Didier CODORNIOU**

**Vice-président de la Région Languedoc-Roussillon**

Merci. Monsieur le Maire, chers amis en vos grades et qualités, moi je suis venu principalement pour vous donner les orientations, les directions que nous avons prises, et puis bien sûr vous écouter. Nous sommes dans un débat public, cela a été dit à plusieurs reprises, et il est important que l'on prenne le temps avant de se lancer sur des grands projets régionaux.

Je pense que vous l'avez compris, le Président Georges Frèche nous avait donné une direction sur ces grands projets, qui aujourd'hui sont soutenus par Christian Bourquin, le Président. Je pense à ligne TGV, je pense sur les parcs d'activité, je pense sur les ports, je pense sur les aéroports, etc. je pense sur des équipements structurants liés à la culture, sur le musée de la Romanité à Narbonne ; avec bien sûr des coûts très importants puisque sur les grands projets régionaux , nous sommes grosso modo entre 300 et 400 millions d'euros par an sur ces investissements, et ce donc sur les trois ou quatre prochaines années.

Alors je ne suis pas le spécialiste de l'eau, puisque vous l'avez compris, c'est Christian qui vient de parler sur ce maillon. Moi ce que je peux vous dire, c'est que je pense que c'est une très bonne nouvelle pour ces habitants de sécuriser, d'avoir cette deuxième ressource en eau. Nous sommes là aussi pour essayer d'améliorer, de répondre à vos inquiétudes, de répondre aux problèmes liés à la pêche. Dominique, tu sais très bien l'attachement que j'ai pour les pêcheurs, quelle que soit leur activité en mer et dans les étangs, puisque je suis également maire d'un village (une station) où 30 familles vivent de la pêche. Le problème de la qualité de l'eau est un problème récurrent et je crois que nous y arrivons, notamment avec les efforts qui ont été fait sur les stations d'épurations. Je pense aux contrats d'Etat, je pense aux SAGE, qui jouent un rôle très déterminant.

Les orientations ont été faites avec de fortes attentes sur les économies d'eau. Nous sommes des politiques et il faut que l'on réfléchisse justement sur l'économie d'eau, comment on peut arriver à avoir une réduction du coût et de l'économie. Nous ne sommes pas sur une politique de l'offre, nous sommes sur un projet d'aménagement du territoire. Je voudrais surtout insister sur ce projet d'aménagement du territoire.

Quand on est élu, il faut essayer d'anticiper, essayer de répondre aux problématiques de l'eau sur les agriculteurs, sur les viticulteurs, sur également les ressources en eau et la sécurisation de l'eau. En 2002, nous étions élus à Gruissan et nous avons eu un gros problème en plein été, avec une rupture de canalisation et pendant une semaine nous n'avons pas eu d'eau potable. Je peux vous dire qu'en termes d'organisation, c'est incroyable. Et donc plus jamais cela, ne plus jamais vivre ce que nous avons vécu. Donc il est important d'avoir une sécurité en eau potable, notamment sur les stations du littoral, où (on le sait Henri) nous multiplions par 5 voire par 7 ou par 8 nos populations.

Et même si BRL répond à la population permanente, puisque nous avons pratiquement aujourd'hui sur Puech de Labade, BRL répond à 23 000 habitants permanents, 140 000 habitants la période estivale. Et nous pouvons nous projeter dans l'avenir, puisque vous savez qu'il y a eu un schéma régional, le SRAD, et nous sommes dans le quadrilatère qui devrait se développer le plus. On compte sur notre littoral audois, entre 13 000 et 15 000 habitants de plus en 2030. Donc on y est, et

une population estivale multipliée par 5 ou par 8. Et cela aussi, il est de notre devoir de répondre à ces problèmes importants.

Donc les coûts, cela a été dit. Alors bien sûr, nous avons été élus – et là je réponds à vous – nous avons été élus sur un projet, sur un programme. Aqua Domitia était un programme qui avait été, je me souviens, évoqué lors des réunions publiques, puisque nous n'étions pas forcément dans un « débat » public mais nous étions dans une présentation du projet et du programme. Nous avons été élus donc sur un programme. Et comme nous sommes élus sur un programme, il est important de rendre des comptes à la fin de notre mandature et, si possible, de le réaliser. Alors bien sûr « le réaliser », il y a la forme, il y a le fond. Et je crois que là, on est sur le fond du problème. J'ai écouté avec attention vos remarques et – cela a été dit – le débat public sert à essayer de corriger ce que l'on doit faire pour ne pas avoir cette eau qui... Mais en même il y a aussi les traitements adéquats pour que l'on ait une eau de qualité.

Je voulais surtout insister sur la fragilité. Nous avons aujourd'hui des réseaux fragiles. Il y a une volonté politique qui a été donc forte par Georges Frèche et Christian Bourquin. Et Christian Bouillé et moi-même, les deux élus régionaux, nous sommes là pour essayer de répondre à cette problématique, dans l'intérêt de la population et dans l'intérêt général.

Je compte beaucoup sur le rôle des professionnels, des ASA, des pêcheurs, des agriculteurs, des collectivités locales, des chambres consulaires, pour réfléchir ensemble à ce projet d'aménagement. Nous, ce que nous souhaitons, c'est d'avoir un service public régional de qualité de l'eau. Avec BRL, nous nous sommes donné des moyens dernièrement, puisque nous avons créé la structure adéquate pour porter ce projet.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. Une fois de plus, sur ce projet, comme nous l'avons vécu la ligne LEGV, en fait cela a été exactement la même démarche. Et on le voit sur le Narbonnais, plusieurs problèmes et donc le problème de transparence sur les inondations, notamment pour les communes. Je pense à Cuxac et à Coursan. Et il y a une vraie volonté de travailler sur de la transparence de façon que l'on n'ait pas de problèmes liés aux inondations par rapport à ces deux communes. Je pense que cela a été pris en charge.

Après, on se retrouvera donc sur le financement, comment on arrive à financer, notamment sur le « premier tuyau » mais également sur le « chevelu ». Parce que le chevelu pour moi, élu de terrain et de proximité, il est aussi important que ce gros tuyau qui va amener l'eau, parce qu'il y a une attente importante des viticulteurs.

Madame, vous parliez des viticulteurs mais je peux vous dire que presque tous les jours quand on les rencontre, aujourd'hui ils ont de graves problèmes sur la rentabilité, sur la qualité du produit. Et pour nous, l'irrigation raisonnée est une réponse à leur problème. On le partage ou on ne le partage pas. Comme le disait Christian, nous sommes dans une démarche démocratique. Et là aussi, avec l'expérience que j'ai sur ma collectivité à Gruissan, je suis très attaché à la démocratie participative. Ce n'est pas un concept que l'on utilise une fois : moi c'est de la permanence. Quand il y a des prises de décision, c'est important de pouvoir échanger et ensuite les élus trancheront. Alors comme vous le dites, avec l'argent public mais c'est notre argent et on essaie de faire les bons choix, pour que nos enfants et nos petits enfants ne puissent pas regretter les orientations que nous avons faites.

Voilà les quelques mots, surtout pour dire que le Président Christian Bourquin sur ce dossier est très attaché à l'eau, à la ressource, qui est une ressource qui se fera de plus en plus rare. Et à travers

l'eau, c'est aussi la Méditerranée. Même si l'on ne parle pas de la même eau, c'est aussi d'avoir des liens et ne pas tourner le dos à la Méditerranée, avoir des échanges. Je pense aux ports, à Port-la-Nouvelle. On est d'accord ou on n'est pas d'accord (même si ce n'est pas le sujet). Avec les aménagements, les investissements, nous voulons créer du trafic, nous voulons créer de l'économie, nous voulons créer de l'emploi. Nous voulons apporter une valeur ajoutée sur Port-la-Nouvelle. Et ce sont des orientations que nous avons décidées, que nous avons choisies, mais également nous avons besoin de votre retour. Et ne croyez pas que lorsque vous prenez la parole, ce sont des paroles perdues. C'est enregistré, et une fois que nous aurons terminé avec le public et avec les échanges, il y aura cette consultation, et nous prendrons toutes les décisions.

**Cécile VALVERDE**

Merci Monsieur Codorniou. Monsieur Belluau, parlez nous du maillon.

**Eric BELLUAU**  
**BRL**

Oui, merci. Effectivement, le film vous a présenté tout à l'heure le projet Aqua Domitia dans son ensemble. Il s'agit d'un programme, presque un schéma directeur, qui est composé de différents maillons. Il y en a cinq. Ces maillons ont une cohérence d'ensemble mais ils peuvent aussi être réalisés séparément chacun à leur rythme.

Et donc aujourd'hui, je vais vous parler plus précisément du maillon littoral audois, qui dans cet ensemble est assez particulier. Je vais essayer de bien vous le faire comprendre.

### **Le maillon littoral audois**

Tout d'abord, ce maillon littoral audois, c'est une canalisation qui va en gros de Nissan jusqu'à la station de potabilisation de Puech-de-Labade.

### **Quels besoins sur le territoire ?**

L'enjeu principal sur ce maillon, c'est l'alimentation en eau potable des stations touristiques du littoral. C'est vraiment cela l'enjeu majeur. Cette alimentation est aujourd'hui assurée par une station de potabilisation qui s'appelle Puech-de-Labade, qui est sur la commune de Fleury et qui est alimentée à partir de l'eau de l'Orb.

Vous avez là le schéma de ce que l'on appelle « le système Orb », à BRL. En haut dans la partie bleue, vous avez le barrage des Monts d'Orb, qui est sur la commune d'Avène. C'est l'outil de régulation principal du système. C'est un barrage de 30 millions de mètres cubes, qui permet de compenser les prélèvements que BRL fait plus en aval, au niveau de la station de Réals (le premier carré orange). Et à partir de cette station de Réals, il y a deux stations de potabilisation alimentées.

Toute la zone verte, ce sont des réseaux d'irrigation, c'est l'usage majoritaire de ce prélèvement, usage d'irrigation. Et puis, il y a deux stations de potabilisation qui sont alimentées, une sur Cazouls-lès-Béziers et cette station de Puech-de-Labade. A partir de cette station, vous voyez les réseaux en pointillés qui se déroulent jusqu'à Leucate. Sur ce littoral audois, ce sont des réseaux d'eau potable. A partir de Puech-de-Labade, les réseaux que vous voyez se dérouler vers le sud, ce

n'est plus qu'un réseau d'eau potable, qui alimente près d'une vingtaine de stations et (on l'a dit) 140 000 personnes en pointe.

Donc le maillon littoral audois, il s'agit d'un maillon qui a une problématique très particulière par rapport aux autres maillons, puisqu'il s'agit d'une problématique purement eau potable. Il s'agit d'alimenter le littoral de Vendres à Leucate avec donc au total 140 000 personnes en pointe (on dit « au 15 août » parce que là pointe est toujours à ce moment-là et d'ailleurs les incidents se produisent toujours aussi à ce moment-là : c'est assez classique).

### **Les grands enjeux sur le territoire**

C'est un territoire qui est mono-ressource, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il est alimenté uniquement à partir du fleuve Orb. On l'a vu au travers du prélèvement BRL.

La station de potabilisation de Puech-de-Labade est une station saturée. Aujourd'hui quand on est en pointe, elle fonctionne 24/24 h. Ce n'est pas une situation satisfaisante par rapport à la sécurité de fonctionnement. Et la conduite qui alimente cette station de potabilisation montre aujourd'hui des signes de fragilité, nous avons de nombreux incidents. Nous avons cité celui de... Moi je l'avais enregistré en 2003 mais ce sont des risques avérés. Ces ruptures d'alimentation sont déjà intervenues, avec tous les problèmes que cela peut poser. Monsieur Codorniou en a parlé.

En fait sur ce maillon, la problématique principale, c'est une problématique de sécurisation. Parce qu'en fait, en termes de besoins, les besoins supplémentaires sont très faibles. Ils sont très faibles pour deux raisons. D'abord parce que l'augmentation de la capacité d'accueil sur les communes du littoral audois, elle est faible. Le potentiel d'accueil est limité. Aujourd'hui il est difficile d'accueillir plus de population que ce qu'elles font actuellement. Et même s'il y a encore une perspective de croissance, l'hypothèse maximale serait jusqu'à 20 000 personnes de plus alimentées à partir de cette station mais plus par de nouvelles communes qui viendraient à desservir que par une augmentation de la population elle-même.

L'augmentation de besoin peut être en bonne partie compensée par les économies. Sur le graphique que vous avez là, la partie bleue en bas, ce sont les volumes qui sont consommés actuellement : 5,7 millions de m<sup>3</sup>, c'est ce que délivre chaque année la station de Puech-de-Labade. Au-dessus, les parties qui sont en hachuré, ce sont les économies d'eau qui peuvent être obtenues, soit par modification des comportements individuels, soit par l'amélioration des rendements des réseaux. La petite partie sous les hachures, c'est le delta de besoins, c'est la « croissance nette » du besoin d'alimentation à partir de Puech-de-Labade. Donc vous voyez que l'on n'est pas dans une problématique d'accroissement du besoin. On est vraiment dans une problématique de sécurisation.

### **Quelles opportunités sur les ressources locales ?**

Tout d'abord, au niveau des ressources souterraines, on n'a pas beaucoup de possibilités d'y recourir. On a un potentiel. Loin de moi l'idée de dire qu'il n'y a pas de potentiel, en particulier dans le karst des Corbières. Karst qui est composé de différentes sous-unités. Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un potentiel important, le problème c'est de le concrétiser. Aujourd'hui, les études ne permettent pas vraiment de concrétiser ce potentiel. Il faut les poursuivre mais c'est vrai que celles qui viennent de se conclure sont encore un peu décevantes, hélas.

Et puis il y a une autre problématique, qui est une problématique de qualité, qui est plus littorale. Nous avons sur ces ressources profondes locales, des problèmes de fer, de chlorure, de sulfates, c'est-à-dire de géologie. C'est-à-dire que la géologie des aquifères fait que la qualité d'eau peut ne pas être potable, du fait en particulier des sulfates ou du fer. Cela a conduit certaines communes à abandonner certains captages, dont Port-la-Nouvelle d'ailleurs au début des années 2000, pour des problèmes de qualité géologique de l'eau.

Donc pas de possibilité avérée à court terme au niveau des ressources souterraines sur ce territoire (j'ai bien dit « à court terme »).

Des efforts de sécurisation. Il y a déjà des choses faites en matière de sécurisation. De nouveaux réservoirs d'eau potable ont été construits sur la station de Puech-de-Labade elle-même, sur Port-la-Nouvelle récemment. Il y a également des maillages qui ont été faits avec les réseaux du Grand Narbonne, qui permettent déjà quand on n'est pas en situation de pointe, de résoudre une partie des situations de crise en faisant transiter les débits. Mais si cette sécurisation s'est améliorée, elle est encore insuffisante et aujourd'hui, la seule ressource qui ait un potentiel de mobilisation important, c'est le Barrage des Monts d'Orb, qui a encore de la capacité de régulation. Sur les 30 millions de m<sup>3</sup>, on considère qu'il y en aurait, suivant les hypothèses, 4 à 15 (quatre c'est vraiment dans une hypothèse de changements climatiques importants). Donc on a une capacité de mobilisation mais c'est ce système Orb qu'il est nécessaire de sécuriser.

### **Les réponses sur le territoire**

Si on récapitule les réponses qu'il faut apporter sur ce littoral audois :

- la première des stratégies (et je crois que c'est important de l'affirmer) c'est d'abord la mise en œuvre des politiques d'économies d'eau. Et on a vu à quel point elles pouvaient répondre en grande partie à l'accroissement des besoins, donc modification du comportement des usagers, et amélioration du rendement des réseaux
- une autre voie, c'est également de renforcer la capacité de la station de Puech-de-Labade. Je vous ai dit qu'elle fonctionnait 24/24 h, il ne faut pas qu'elle reste dans cette situation-là en pointe, il faut qu'elle redescende aux 20/24 h maxi. Et en plus, le Grand Narbonne a souhaité que cette station puisse répondre aussi à un souci de sécurisation en cas en particulier de submersion de leurs champs captants. Vous savez que le Grand Narbonne est essentiellement alimenté à partir de la nappe d'accompagnement de l'Aude. Les champs captants en cas d'inondation peuvent être submergés, et la station de Puech-de-Labade peut intervenir en sécurisation. Et il est important donc de renforcer cette station, toujours par les maillages que l'on a évoqués tout à l'heure, de pouvoir envoyer à ce moment-là de l'eau de l'Orb potabilisée vers le Grand Narbonne
- et puis l'élément important, celui qui nous réunit aujourd'hui, le maillon littoral audois, c'est le doublement de la conduite fragile entre la commune de Nissan et la station de Puech-de-Labade au niveau de la commune de Fleury

Autre élément de sécurisation qui est apporté par le projet Aqua Domitia dans son ensemble et pas uniquement pas le maillons littoral audois, c'est que le projet Aqua Domitia prévoit (vous l'avez vu dans le film) de faire transiter l'eau du Rhône jusque dans la vallée de l'Orb. Et à ce moment-là, si on a un incident sur la ressource Orb, la ressource Rhône pourra être amenée jusqu'à la station de

Puech-de-Labade. Donc là, on a une double sécurisation : sécurisation en termes de canalisation elle-même (donc là on est vraiment dans du dur, c'est de l'infrastructure) et sécurisation par le fait de pouvoir apporter de l'eau du Rhône sur la station de Puech-de-Labade si jamais la ressource Rhône connaissait un incident, que ce soit de type pollution ou de type climatique s'il y a un incident particulier dans le remplissage par exemple du barrage des Monts-d'Orb.

### **Caractéristiques du maillon**

Il s'agit d'une canalisation simple, un doublement sur 14 kilomètres de conduites en diamètre 600. Donc il ne s'agit pas d'augmenter la capacité de transit de la vallée de l'Orb vers Puech-de-Labade, mais il s'agit de la sécuriser en doublant la conduite.

Le tracé, ceux qui connaissent la région savent que l'on traverse les basses plaines de l'Aude, qui sont des zones avec des enjeux naturels importants. Il y a des classements Natura 2000. Donc là-dessus, il y aura une précaution et une attention très particulière qui sera portée au respect des enjeux naturels sur ce tracé.

### **Qui va financer ?**

Le coût est de 8 à 13 millions suivant les hypothèses. On sera normalement aux alentours d'une dizaine, dans l'hypothèse moyenne. Sur cette dizaine de millions d'euros, qui correspondent au doublement de la canalisation sur les 14 kilomètres, qui va financer ?

BRL en tant que maître d'ouvrage portera sa part d'autofinancement mais cette part d'autofinancement, elle sera basée sur le compte d'exploitation prévisionnel. Or je vous ai dit qu'il s'agit d'un projet de sécurisation. Il est clair que quand on sécurise un usage, cela veut dire que l'on n'a pas de recettes supplémentaires : on sécurise les recettes mais on ne les augmente pas. Donc la capacité de BRL sur cet investissement-là sera relativement limitée.

L'essentiel de l'investissement sera porté par les collectivités, dont la Région, le Département de l'Aude et d'autres collectivités. Pour « d'autres collectivités » je n'ai pas mis le point d'interrogation mais pour l'instant le Grand Narbonne par exemple, on pense à eux, mais ils sont déjà sollicités sur le renforcement de la station de Puech-de-Labade. Et c'est vrai que sur ce maillon-là aujourd'hui on ne les a pas sollicités.

Qui va en bénéficier ? Directement les usagers des communes littorales bien sûr, tous ceux qui consomment de l'eau potable, mais globalement tous ceux qui, sur le territoire, bénéficient des usages touristiques. Et tous les gens qui y vivent au quotidien, et en particulier qui vivent de la pêche.

### **Etapes de la réalisation du maillon**

Le calendrier de réalisation sur cet ouvrage pourrait être relativement court. On pense que les études techniques et les études réglementaires pourraient être réalisées en environ un an et demi, bien qu'il y ait des enjeux Natura 2000 qui demanderont une instruction réglementaire relativement poussée. Mais on a quand même un ouvrage qui a un impact résiduel limité. On l'a dit, une fois que l'on a recouvert la canalisation, on est revenu un peu à la situation antérieure. Et les travaux sur les 14 kilomètres pourraient se dérouler en une petite année.

Donc si la décision était prise début 2012 à l'issue du débat, une mise en eau pourrait être envisagée pour l'été 2014.

Voilà. Je vous remercie de votre attention.

### **Cécile VALVERDE**

Merci, Monsieur Belluau. Donc on l'a compris, une durée de réalisation de trois ans, à partir du moment où la décision serait éventuellement prise. Alors, je vous propose quelques échanges avec la salle et notamment donner la parole à ceux qui avaient levé la main tout à l'heure mais qui ne l'ont pas eue. Ensuite nous ferons intervenir deux personnes, Monsieur Brousse et Monsieur Vallverdu. A nouveau échange avec la salle, vous aurez encore la parole. Ensuite deux personnes interviendront et il y aura encore un échange avec vous. Donc on devrait pouvoir arriver à vous permettre de vous exprimer, tous ceux qui le souhaitent.

## **Echanges avec le public**

### **André PLA, maire de La Palme et président du Syndicat sud-audois d'alimentation en eau potable**

Le syndicat que je préside alimente les communes les communes du maillage que vous avez vu tout à l'heure. J'aimerais bien d'ailleurs que la carte revienne car elle m'amènera quelques commentaires à faire là-dessus.

On parle du réseau donc qui part de Puech-de-Labade et qui, à part deux communes qui sont rentrées dans le Grand Narbonne (qui sont Bages et Peyriac), qui étaient dans ce syndicat à l'époque et qui maintenant à Grand Narbonne ne font pas partie de ce syndicat. Mais toutes les communes en dessous font partie de ce syndicat. Il y a les représentants ici des communes qui sont présents, les maires ou d'autres personnes.

Je me réjouissais de ce rendez-vous à Port-la-Nouvelle, parce que je pensais que l'on allait nous annoncer ce tuyau tant décrié par des personnes que nous avons entendues jusqu'à présent. Moi je vous dis que nous sommes favorables, nous sommes même demandeurs. Mais ce qui m'inquiète, c'est que ce réseau s'arrête en fait à Puech-de-Labade. J'aurais bien aimé, au nom de toutes les personnes qui sont ici et alimentées par le réseau qui vient du barrage de l'Avène, et qui vient jusqu'à Leucate, j'aurais bien aimé que l'on soit, nous aussi, sécurisés. Et donc déjà avant de rentrer dans le débat, demander au Vice-président de la Région pourquoi on nous a évités ici ?

Nous sommes demandeurs de ce tuyau qui passerait ici et viendrait nous sécuriser. On regarde l'Hérault, il y a une grande zone d'irrigation au-dessus de Béziers, tout ce coin-là et puis chez nous en fait tout à coup, on croirait le désert. Bon c'est vrai que la couleur change beaucoup les choses mais ici, vous arrivez au dessous de Narbonne et puis on est dans le désert : on nous oublie complètement. Chose qui était différente (permettez-moi la parenthèse), parce moi que j'ai vécu quand même le projet qui devait aller à Barcelone, qui n'était pas un petit tuyau comme c'est actuellement mais un tuyau de 2,2 mètres qui devait alimenter Barcelone. Et croyez-moi à Barcelone, ils n'avaient pas peur d'être empoisonnés par l'eau du Rhône, ils étaient demandeurs !

Alors je suis un peu pagailleux dans mes propos mais je voudrais quand même dire à Madame, qui est de Limoux, qui boit certainement de l'eau de l'Aude...

### **Une intervenante**

*Intervention inaudible*

### **André PLA**

Eh ben alors ? Au moins vous en faites profiter les autres ! Bon enfin, c'était juste pour ne pas entendre que des avis négatifs.

Donc j'aimerais bien que le Vice-président de la Région nous dise pourquoi l'Aude est oubliée. Tout à l'heure je pense que des personnes au nom de la viticulture interviendront. Moi je ne suis plus exploitant mais je l'ai été. Il faudrait développer le point de vue qualitatif que permettrait justement l'amélioration de nos récoltes par le tuyau, qui devrait descendre jusque dans les Pyrénées. Je sais que si un jour le Président de la Région envisage de le faire aller dans les PO, nous l'aurons. Mais n'attendez pas que Christian Bourquin le demande. Faites-nous plaisir d'abord à nous. Eux ils ont de l'eau : ils ont l'eau des Pyrénées. Nous, on n'en a pas. Donc je compte sur vous pour nous défendre, et défendre les vignerons de cette région.

### **Didier CODORNIU**

Pour répondre au maire de La Palme, en fait nous, le projet initial, qui était extrêmement structurant et bien plus coûteux, c'était, comme vous l'avez dit, de partir de Puech-de-Labade et d'arriver à Barcelone. Vous savez qu'au niveau des Pyrénées-Orientales, les Catalans ne l'ont pas souhaité. Et donc on est revenu au premier projet initial, c'est-à-dire que nous sécurisons l'eau. Concernant l'eau brute, pour l'instant donc on s'arrête à Puech-de-Labade et ensuite donc on verra. Puisqu'au niveau du Minervois, il y a le projet d'apporter ce maillon sur le Minervois. Mais c'est vrai que nous pour l'instant, sur le littoral, on n'est pas les « parents pauvres » mais on est quand même sur la sécurisation du réseau. Et quand je parle de sécurisation, c'est de ne jamais manquer d'eau potable sur notre littoral.

Après, je suis d'accord avec vous, mais c'est plus un problème sur les Catalans de Barcelone, qui ne souhaitaient pas que ce tuyau arrive. Mais voilà après, s'il y avait des évolutions dans le temps mais jusqu'en 2014, il est clair que l'on n'aura pas d'autres investissements. Pour la suite, pourquoi ne pas aller plus loin ? Mais là c'est un autre dossier, c'est un autre projet, et il faut qu'il y ait une vraie volonté politique.

### **Christian THERON, maire de Roquefort des Corbières**

Je vais reprendre un peu ce qui s'est dit parce que la répétition ne fait pas de mal : on dit que c'est une des vertus essentielles de l'enseignement. Je l'ai entendu quelque part. Et donc on va le redire comme cela ce sera bien entendu.

Donc tout d'abord, comme mon collègue le maire de La Palme, nous sommes tous ici très certainement, les élus des petits villages du coin, entièrement favorables à ce projet (et même à d'autres). Et je voudrais dire tout d'abord, pour répondre à la Dame, que si elle ne veut pas d'eau, ce n'est pas notre cas. Parce que nous, dans les années 70, si on n'avait pas eu l'eau du Bas-Rhône

et la compagnie BRL, je vous garantis qu'il y a longtemps que l'on tirerait la langue parce que nos puits communaux n'auraient pas répondu à la demande. Donc de ce côté-là, heureusement que nous avons eu l'eau qui est venue d'ailleurs.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet qu'a évoqué André Pla, ce projet il doit avoir maintenant une vingtaine d'années. On avait eu déjà des réunions publiques faites à l'origine par la compagnie BRL il y a presque vingt ans. C'était un tuyau prévu de 2,25 mètres de diamètre très exactement (si mes souvenirs sont exacts). Il faut dire que les élus, nous étions encore là tous favorables mais surtout que nous avions derrière nous l'ensemble de la viticulture, l'ensemble des viticulteurs qui n'attendaient que cela. Non pas pour arroser en permanence, mais uniquement les années de sécheresse et les années où il y en avait besoin, surtout au niveau qualitatif de la récolte. Bon, cela ne s'est pas fait mais enfin, pourquoi pas maintenant ? La ligne LGV ne s'est pas faite il y a vingt ans et maintenant on en reparle. Peut-être qu'elle ne se fera pas on plus mais le tuyau nous intéresse plus que la ligne LGV. Donc si nos élus régionaux pouvaient faire le maximum, Didier tu peux y aller, n'hésite pas envoie l'eau de Fleury, de Béziers même à Fitou. Si les Catalans n'en veulent pas, on s'arrêtera à Fitou mais au moins mettez-nous là chez nous, l'eau potable d'une part mais surtout l'eau pour l'irrigation d'autre part.

### **Jean-Jacques BORDAS, directeur de la concession régionale BRL**

Pour vous répondre effectivement sur le projet actuel tel qu'il est fait, il n'y a pas de conduite qui descende dans ce que vous avez qualifié de « futur désert ». Ceci étant, au niveau de Grand Narbonne – je crois que Monsieur Cribaillet n'est pas ici mais je parle sous votre contrôle – il y a un schéma d'eau brute qui est prévu. Donc c'est à partir de ce schéma d'eau brute que nous saurons quels sont les besoins et quelles sont aussi les ressources. Il y a peut-être dans certains endroits des ressources existantes qu'il faut développer (s'il y a les autorisations bien entendu).

Et c'est à partir de ce schéma que, pour reprendre les termes de Michel Le Chabot qu'il avait utilisés il y a quelques temps dans une réunion, un tuyau, quelque part, cela « s'aspire ». C'est parce qu'il y aura des besoins avérés (et d'ailleurs le débat est un excellent endroit pour en parler), c'est parce qu'il y a besoin de compléments de ressources, c'est parce qu'il y a déjà des développements de réseaux qu'il faudra sécuriser par l'eau du Rhône, c'est parce qu'il y aura ces éléments-là qu'éventuellement il pourrait être tiré une conduite de plus, qui viendra sécuriser.

Mais cela s'étudie aujourd'hui. Donc il faut être volontaires, se positionner, faire ces projets. Je dirais peut-être aussi de ne pas rêver. De toute façon, même sur les autres zones, il n'y a pas d'irrigation partout. Ce n'est pas venir inonder un territoire. Ce sont dans des endroits à dose raisonnée, que cela se fera. Donc travaillez sur le schéma, montrez vos besoins, étudiez vos ressources, et c'est en fonction de cela qu'un tuyau pourra un jour éventuellement être réalisé. Mais nous avons besoin de ces éléments-là d'abord.

### **Lilian COPOVI, viticulteur à Roquefort-lez-Corbières, vice-président de la cave coopérative des vignobles du Cap Leucate**

Tout d'abord, je voudrais reprendre en introduction ce que Monsieur le Maire de Port-la-Nouvelle disait : effectivement le bout du tuyau, d'ici on ne le voit pas beaucoup. Donc moi effectivement, je dis que cette réunion est très délocalisée. Mais enfin, je ne prends pas cela du côté provocateur, mais je voudrais plutôt prendre cela dans le sens où cela nous donne l'opportunité de vous dire ici

ce soir, sur cette partie du littoral, combien les terres ici ont soif, et combien les gens ici ont faim. Tout simplement.

Vous pouvez constater au travers des cahiers d'acteurs qui vous ont été délivrés, notamment ceux qui émanent des organisations professionnelles agricoles, l'évolution de nos rendements au cours de ces vingt dernières années. Il n'y a qu'à se pencher sur ce seul critère et vous verrez l'évolution négative, puisque de 75 hectolitres/hectare, nous sommes passés à des rendements de 36 hectolitres/hectare. Nous avons donc perdu 50 % de potentiel. Sachant que les rendements économiques se situent autour de 50 hectolitres/hectare, je vous laisse là percevoir le manque à gagner qu'il y a sur les exploitations. Voilà ce que je voulais dire tout simplement.

Ensuite, j'avais une suggestion à faire. Puisque l'on parle de ligne LGV et d'Aqua Domitia, pourquoi ces chantiers ne pourraient-ils pas être menés simultanément, et profiter justement de la brèche ou plutôt devrais-je dire de la « balafre paysagère » que va tracer le TGV, pour y engouffrer les tuyaux ? Peut-être que là Messieurs, votre coordination peut-être serait une bonne preuve d'une contribution au développement durable de cette région.

### **Cécile VALVERDE**

Merci Monsieur. Est-ce qu'il y a encore une question ? Deux questions ? Alors attendez, on va « rythmer » la suite sinon on va poser toutes les questions maintenant et il n'y aura pas après. Alors je prends une question, ensuite on prend deux interventions et on repose des questions. D'accord ? Monsieur...

### **Daniel CALLA, habitant de Port-Leucate**

Bonsoir à tous. J'habite à Port-Leucate depuis plus de vingt ans et je voulais insister sur un point précis qui vous a échappé, je pense, c'est la mauvaise qualité des réseaux. Mon immeuble a été réalisé il y a 36 ans, les stations nouvelles ont plus de 40 ans, il y a des pertes d'eau absolument considérables, aussi bien en eau potable qu'en collecte des eaux usées. C'est une véritable catastrophe, puisque nous avons une partie du territoire, notamment Port-Leucate, qui est saturée par les canalisations d'eaux usées qui sont dans un tel piteux état, qu'il y a une pollution locale extrêmement forte.

D'autre part, je suis effaré par le fait que depuis vingt ans on n'a pratiquement rien fait dans cette station au point de vue entretien de l'équipement. On a un équipement qui est absolument obsolète. Donc moi je voudrais que la Région se penche sur un financement à obtenir au niveau européen parce que cela va être colossal les coûts de remise à plat des réseaux d'eau et notamment d'eau potable. Les communes n'ont pas les moyens de renouveler leurs réseaux.

Christian Bourquin, lorsqu'il était Président du Conseil général (puisque j'assiste à toutes les séances publiques du Conseil général depuis des années) avait pris la décision d'aider les petites communes, car elles-mêmes ne pouvaient pas remplacer les réseaux qui étaient obsolètes. Donc le combat, il est colossal, j'insiste là-dessus. Je regrette qu'il n'y ait pas une amenée d'eau, encore une fois étant donné que l'on était des secteurs extrêmement forts dans le débat public de la THT en 2003. Sachez que nous avons été les principaux organisateurs de toutes les réunions publiques au titre d'associations de défense de l'environnement. Et on a déploré une fois de plus qu'il n'y ait pas un accord entre les deux opérateurs différents pour la LGV Perpignan/Le Perthus/Barcelone et d'autre part la ligne aérienne THT, en dénonçant une fois de plus que chacun agisse à son niveau et

qu'il n'y ait pas une politique globale qui responsabilise tout le monde et qui évite des coûts colossaux. A ce jour, on va encore percer un nouveau tunnel si jamais cela se fait, en parallèle des deux tunnels qui ont été créés pour la ligne Perpignan/Barcelone. Donc on fera un troisième tunnel uniquement donc pour l'amenée de cette énergie en direction de l'Espagne. C'est exactement ce que j'ai suivi là, la réflexion du Monsieur : pourquoi ne pas avoir pensé, une fois de plus, à regrouper les deux opérations, la LGV Perpignan/Montpellier (dont je m'occupe également) et ce nouveau canal qui amènerait l'eau jusqu'à Leucate ?

D'autre part je suis un peu surpris parce que vous vous ne parlez pas de la réserve des Corbières, qui concerne Leucate directement puisque l'on est très près de cette réserve, qui est à Opoul. Au lieu d'amener un canal depuis le Puech-de-Labade jusqu'à Leucate, il serait peut-être plus intelligent de faire un réseau nouveau depuis les Corbières jusqu'à Leucate et autres communes (Fitou, Roquefort etc.). Moi je pense qu'il faudrait étudier également cette possibilité.

Merci de m'avoir entendu.

### **André PLA**

Deux secondes pour répondre à ce Monsieur. Parce que bon Leucate, ce sont nos voisins. Donc Leucate nous a quittés, a quitté le syndicat sud-Audois (il faut le dire pour les gens qui sont ici) il y a cinq ou six ans pour adhérer au syndicat DPO et être alimentée *via* Veolia. Donc vous êtes alimentés par DPO. Alors adressez-vous à votre maire, adressez-vous à Veolia mais ici ne nous faites pas un procès puis nous nous sommes battus pour que Leucate reste avec nous. Ils nous ont laissé tomber et vous en assumer les conséquences.

*Brouhaha*

### **Cécile VALVERDE**

Merci Monsieur, nous avons compris. Monsieur Brousse, pour un élément de réponse, et ensuite une autre question.

### **Michel BROUSSE**

Sur la dernière intervention, j'entends mais je n'ai pas de réponse sur la coordination des travaux des grosses infrastructures, sinon de dire qu'aujourd'hui il faut regarder la situation de l'ingénierie publique, ce qu'elle est devenue malheureusement. Et je profite de cette situation pour remercier la Région d'avoir demandé à un moment donné, à l'initiative de Georges Frêche, le transfert de cette concession de l'Etat, devenue réseau hydraulique régional, qui permet aujourd'hui d'avoir un débat public sur un projet régional. Cela, c'est le premier point.

Sur le deuxième point, le renouvellement de réseaux, évidemment vous posez votre question un peu avant que j'en parle dans mon intervention mais ce sera fait de toute façon. C'est un problème qui est connu. Il y a quelques milliers de kilomètres de réseaux sur le département de l'Aude qui datent d'une certaine époque, parfois beaucoup plus ancienne que celle que vous évoquez, et je sais de quoi je parle pour le faire de temps en temps. Effectivement le problème sera posé et demandera des financements considérables. Vous ne me faites pas pleurer quand même sur le sort particulier de la commune de Leucate, où le réseau est peut-être assez dense,

...

**Il est pitoyable ! ( intervenant dans la salle)**

**Michel BROUSSE**

Pitoyable peut-être mais assez dense, ce qui rend l'exercice peut-être plus facile que sur d'autres communes comme la mienne. Les éléments de réponse que je peux vous apporter sur ce sujet, c'est que l'on a au niveau du département pris en compte la vétusté d'un certain nombre de réseaux et les conséquences qu'il y a sur les fuites, bien entendu. Nous avons un mode d'intervention, de subventionnement prioritaire sur ces interventions-là. Donc le premier travail à faire sur une commune où les réseaux sont fuyards, c'est de résorber les fuites. Le règlement des aides départementales, s'il n'y a pas de priorisation par la commune de ces travaux les plus urgents, il n'y a pas de subvention sur les travaux qui sont moins urgents. Ce mode d'intervention doit pousser les élus communaux à prioriser ces actions-là. On a parlé, j'y reviendrai tout à l'heure, des économies...

**Cécile VALVERDE**

Peut-être que justement, ce serait l'occasion de faire votre intervention, puisque c'est en même temps une façon de répondre et puis pour rythmer la séance.

## **ALDAE 2011**

### **Intervention de Michel BROUSSE Vice-président du Conseil général de l'Aude**

Je vais reprendre un certain nombre d'éléments et notamment revenir un peu sur l'historique parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, beaucoup de questions ont été posées. Et finalement j'ai l'impression que l'on rentre à peine maintenant sur la problématique et sur l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

Le sujet qui nous préoccupe ce soir, nous préoccupe depuis déjà longtemps dans le département de l'Aude. Les premiers qui ont essayé, comme nous le faisons aujourd'hui, sur cette zone du département, nous l'avons fait par ailleurs. Moi je viens du Lauragais, quelques-uns d'entre vous le savez.

Pour donner des éléments historiques, la première image du film, qui reprend le pont du Gard, nous situe dans les temps historiques où la question de l'eau s'est toujours posée dans cette région-là. Nous sommes dans le département de l'Aude, nous allons quitter un peu le pont du Gard, pour dire que chez nous quelqu'un qui est passé il y a quelque temps déjà et qui s'appelait Riquet a saisi cette problématique-là, et qui à partir des ressources de la montagne noire (dont je suis territorialement plus proche) a proposé des solutions aux problèmes qui étaient déjà posés à l'époque.

Je parle de Riquet, non pas pour m'approprier ce qu'il a fait mais pour dire que les installations qu'il a créées nous ont aussi servi aujourd'hui pour avancer dans nos problématiques. Et le Lauragais dont je vous parlais tout à l'heure a été évidemment sans doute l'un des premiers à chercher sa solution, parce qu'il n'y a pas de ressource locale, et donc s'est regroupé avec les départements voisins, la Haute-Garonne et le Tarn à l'époque (je remonte là soixante ans en arrière) pour créer un barrage dans la montagne noire qui a permis de régler le problème sur ce secteur-là.

### **Les actions**

Alors cela n'a pas été la seule initiative parce que dans cet espace de temps qui nous sépare d'aujourd'hui, un certain nombre d'équipements ont été faits sur le département. D'autres plans d'eau et retenues ont été faites sur la montagne noire. Plus au sud également, avec les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne à Montbel. Donc on a des ressources que l'on a mobilisées. Cela veut dire que la préoccupation des élus du département, quelle que soit leur génération, a été de régler les problèmes d'eau, qui sont une problématique qui est posée aux élus de ce département de façon constante.

Il y a des travaux qui ont déjà été évoqués, d'autres dont je peux également parler, où on augmente les capacités de potabilisation, sur l'ouest, sur la région centre à partir du barrage de Laprade au nord de Carcassonne. Et sur Puech-de-Labade la question a été évoquée aussi, pour assurer les besoins de l'alimentation et des usages nobles de l'eau, liés à l'activité humaine, mais pas seulement : également l'irrigation sur un certain nombre de secteurs de ce département. Restent des problèmes particuliers sur la Haute Vallée de l'Aude, que vous connaissez bien Madeleine, et dont nous nous préoccupons aussi. Et plus près de nous peut-être ici sur les Corbières. J'y reviendrai.

Donc nous avons une politique comme cela constante dans le département, qui s'appuie sur les six piliers affichés.

Poursuivre développement des connaissances, vous l'avez évoqué, et le Comité d'experts, l'hydrogéologue a déjà planché sur ce sujet. Donc nous avons entendu cela depuis longtemps. Nous sommes dans la poursuite du développement des connaissances. Nous parlons là de ressources souterraines, qui sont des ressources nobles, qui de toute façon ne peuvent pas satisfaire l'ensemble des besoins, et qu'il faut sécuriser par d'autres moyens : du stockage ou des ressources exogènes, ce dont il est question aujourd'hui. Cela se fait dans un travail coordonné avec l'ensemble des institutions concernées, et de l'Etat notamment, avec la création de l'observatoire de l'Eau, qui est un on outil qui existe dans le département de l'Aude, qui est reconnu par tous, dont l'intérêt est avéré aujourd'hui mais qui n'existe pas dans tous les départements parce que les besoins ne sont pas les mêmes. Il permet justement d'être un lieu d'échange où tous les partenaires peuvent s'accorder sur leurs démarches et leurs projets.

Bien sûr vous avez parlé des économies d'eau. Je viens de le dire, la promotion des économies d'eau, c'est l'un des axes de notre politique d'aménagement. D'ailleurs, c'est l'une des raisons (et sans doute peut-être même la principale) qui a motivé que l'on ait un règlement des aides qui soit différencié selon les efforts qui seront faits par les maîtres d'ouvrage sur cette question-là.

Nous avons aussi, par rapport au territoire audois, intégré des zones à enjeu/eau dans notre schéma des Espaces Naturels Sensibles, parce que nous avons des réservoirs d'eau dans les tourbières, dans les têtes de bassins versants. Donc nous avons une politique des espaces naturels sensibles, pour préserver ces zones-là aussi sur ces enjeux d'eau. Et dans les règlements d'intervention, la

priorité à l'eau dans l'aide aux communes, la situation est telle que de toute façon c'est confirmé par la politique actuelle, qui est la poursuite de celle des mandats précédents.

Et favoriser la solidarité départementale et interdépartementale, cela c'est un travail que nous avons également entamé et sur lequel nous sommes actuellement. Quand on dit « solidarité », c'est faire en sorte – mais je crois que le débat de ce soir le manifeste également – que l'on ait un rapport à l'eau qui soit dépassionné, de telle sorte que celui qui a une ressource, il accepte de la partager avec les autres. L'eau il y en a peut-être dans certains coins du département mais pas au bon endroit. Elle est mal répartie. Donc créer la solidarité, c'est aussi connecter l'ensemble des réseaux, c'est-à-dire fédérer les collectivités pour les groupements de collectivités et les syndicats au sein d'une fédération départementale des distributeurs d'eau potable, fédération départementale qui aujourd'hui n'occupe que l'ouest du département mais qui a vocation à s'étendre à l'ensemble du département.

Donc l'idée générale (pour faire simple), c'est d'aller vers ce concept d'une structure unique départementale, comme nous l'avons fait pour la lutte contre les inondations en son temps et comme nous venons de le faire plus récemment sur les problématiques d'électrification.

Le développement des connaissances, l'évolution des réseaux de mesures, nous avons mis en place ce dispositif qui est là et qui nous a permis de réaliser notre schéma, en adaptant les besoins de ressources en AEP et en eau brute. Et nous sommes en convention avec la fédération dont je viens de parler.

La préservation des aquifères : nous considérons que les ressources souterraines ont une valeur patrimoniale et sont de grande qualité. Donc nous pensons aussi qu'il faut les préserver pour les transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible. C'est aussi l'une des raisons qui nous amène aujourd'hui à adhérer au projet qui nous est présenté.

Et la lutte contre les pollutions : nous avons une mission pesticide également.

### **Les besoins**

On les retrouve tels qu'ils ont déjà été présentés et repris dans le schéma présenté par Eric Belluau tout à l'heure. Vous voyez les besoins d'import pour l'AEP avec deux colonnes suivant que l'on est dans les rendements actuels ou suivant que l'on augmente les rendements. Aujourd'hui le rendement moyen des réseaux d'eau sur le département doit tourner un peu au-dessus de 50 %, l'objectif est de le ramener à 70 %. Vous avez dit tout à l'heure dans vos conclusions que l'on pouvait trouver cela ambitieux ou pas assez. Cela dépend de la structure des réseaux. Quand le réseau est dense, c'est plus facile d'arriver à 80 % et au-delà. Il y a des collectivités qui y sont mais on est sur de l'urbain. Vous savez que le département est très rural, et qu'afficher 70 %, c'est déjà relativement ambitieux. Cela n'empêche pas de faire mieux mais on préfère afficher des objectifs atteignables plutôt que de faire plaisir en disant que l'on fera bien mais en sachant *a priori* qu'il sera difficile d'y arriver. Voilà donc pour les besoins d'import pour l'AEP : 2,4 et 1,3 selon le cas. Les besoins d'import pour la substitution des usages d'irrigation 0,26 et 0,16. Les besoins d'import pour les nouveaux besoins en irrigation, on est à deux millions parce que ce sont des besoins nouveaux. On parle d'irrigation « raisonnée » puisque les besoins, suivant la technique, peuvent être du double. Mais en même temps on a vu que le tuyau ne satisferait pas tous les besoins d'irrigation : cela a été largement et suffisamment débattu. Donc on est à deux millions et on est donc à 3,5 d'importation.

### **Promotion des économies d'eau**

Le département montre son exemplarité sur ses propres bâtiments. Nous avons répondu à un appel à projet régional, ce qui nous avait permis de faire un travail sur certaines collectivités, qui permet ensuite, à travers des plans communaux de désherbage ou de conseils d'implantation etc., de pouvoir diffuser de l'information pour impliquer de plus en plus de collectivités. C'est le cas d'ailleurs de quelques-uns qui n'étaient pas dans le schéma à l'origine mais qui aujourd'hui sont fortement impliqués. Et donc nous avons un service d'assistance technique à l'eau potable (SATEP), qui nous permet d'apporter du conseil aux communes.

### **Les ENS**

Nous sommes sur un inventaire faune, flore, milieu et hiérarchisation des différents sites. Le schéma des ENS dont on parlait cet après-midi, ce sont 219 sites espaces naturels sensibles sur le département de l'Aude pour l'instant. Donc c'est considérable, vous le voyez bien. Et en partenariat avec Aude Claire et des collectivités, nous avons des expérimentations sur les Tourbières, la Montagne noire et les Pyrénées.

Nous avons également l'inventaire des zones humides qui est en cours. Nous travaillons sur ce sujet avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux et derrière sur les développements des plans de gestion. Et on cite ici un site remarquable du département de l'Aude. Donc une carte qui ne vous apprendra pas grand-chose sinon que l'on est sur la zone littorale la plus sensible aux problématiques posées. Et le règlement d'aides, j'en ai parlé.

### **Les gros investissements structurants**

Les gros investissements structurants, en 2007 sur le secteur c'est l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine de Puech Labade. Cela a déjà été évoqué. Les Barthes, c'est à partir de la Montagne Noire et du barrage de Laprade. La relance de la réflexion sur le Pays de Sault/HVA, nous y sommes, sur le chantier dont j'ai déjà parlé.

Nous avons ensuite une réflexion sur le territoire des Corbières et d'autres territoires comme cela. Et on rejoint directement la problématique du projet Aqua Domitia et les dernières questions qui ont été posées et des réseaux secondaires et de la desserte des autres secteurs géographiques. Et donc il y a l'engagement quand même de la Région, puisque le Président de la Région est venu dernièrement dans l'Aude dire qu'il pratiquerait dans le département de l'Aude comme pour le département de la Lozère ou le département des PO sur une contribution au financement d'équipements de retenue ou de stockage qui pourraient permettre de satisfaire des besoins qui ne le seraient pas par le tuyau. Donc on est déjà dans le domaine des questions posées. Et comme le disait Jean-Jacques Bordas à l'instant, il faut à ce moment-là arriver à quantifier la demande et le besoin de telle sorte que derrière, une réponse puisse être mise à l'étude, voir comment elle se finance et ensuite qu'elle puisse se réaliser. Donc pour mémoire, je pense pouvoir dire que l'on a un acteur économique qui a déjà quelques idées et qui est en train de structurer cette demande-là.

Donc l'adresse que l'on peut communiquer au monde professionnel, c'est justement de s'emparer de cette problématique pour, dans la poursuite des interrogations et des interpellations qui ont été lancées tout à l'heure, alimenter cette réflexion.

Voilà, et on passe sur le reste très rapidement.

**Cécile VALVERDE**

Merci de votre intervention. J'appelle Monsieur Vallverdu. Est-ce que vous allez être aussi long Monsieur Vallverdu ?

*[Rires]*

**Jean-Marc VALLVERDU**

Non : je ne serai pas si long...

**Intervention de Jean-Marc VALLVERDU  
Elu à la chambre de l'Agriculture de l'Aude**

Je vais replacer le débat sur la problématique agricole, puisque mon intervention, je la fais au nom de la Chambre d'agriculture.

Tout d'abord, je ferai mien le postulat que l'eau est un bien commun de l'humanité, qu'elle est indispensable à la vie et que son exploitation et son utilisation doivent être raisonnées. Le monde agricole le sait bien.

Je voudrais débiter mon intervention par quatre constats :

D'abord cela a été dit mais tant pis je le répète, la réalité du réchauffement climatique. Les fortes périodes de sécheresse que nous vivons le confirment : l'accès à l'eau pour nous, ce n'est pas un luxe, c'est une condition de survie de l'agriculture.

Ensuite la spécificité de notre zone littorale. On l'a bien vu sur le schéma et j'en parlerai tout à l'heure mais notre zone littorale, c'est une zone peu productrice et victime de déprise agricole. Elle est généralement connue pour son faible niveau de pluviométrie et l'impact de grandes périodes de vents secs. C'est également une zone de fort développement touristique et démographique.

Le troisième constat, c'est le nécessaire maintien et la reconquête de surfaces agricoles, avec la prise en compte de possibilités de diversification, et d'un développement de circuits courts de commercialisation ;

Et le quatrième constat, c'est la volonté des professionnels d'améliorer leurs productions et leurs comportements. Je dis cela parce qu'effectivement, dans beaucoup de réunions, on nous rétorque que dans l'eau on retrouve certains résidus issus de notre activité agricole. Certes nous le savons, mais je crois qu'il ne faut pas oublier tous les efforts qui ont été faits depuis des années pour limiter cet impact, pour nous-mêmes avoir des comportements responsables par rapport à l'utilisation de produits réglementés et qui sont de plus en plus enlevés de la commercialisation, par la manière dont on traite les déchets et les effluents etc.

Tout cela induit une augmentation sensible des besoins en eau, en particulier à usage agricole. Vous le savez, la vigne est la principale activité agricole de notre secteur. Elle est génératrice d'emplois, de richesse, et elle maille notre territoire. Depuis les années 80-90, des choix qualitatifs ont été faits

pour améliorer nos productions. Le défi que nous avons aujourd'hui est de pouvoir garantir un niveau de qualité et de rendement, et assurer une plus grande stabilité de la production.

En effet nous n'avons vu, ces dernières années ont démontré la vulnérabilité qualitative et quantitative de notre vignoble à la sécheresse. Une bonne gestion de l'eau, et donc de l'irrigation, là où c'est possible est une des conditions de la pérennité et du développement du vignoble, et donc de la survie économique de la viticulture et d'une diversification certes partielle mais effective. On le voit avec certaines plantations d'oliviers, en particulier par exemple vers Leucate ou dans le secteur.

Le projet Aqua Domitia, s'il apporte certaines réponses en zone amont en rendant possible l'utilisation de l'eau brute et en permettant de réorienter la destination des eaux souterraines, ne répond nullement aux problématiques du secteur littoral, auquel à mon avis il faudrait associer le Piémont des Corbières. Le projet dans notre secteur confirme sa vocation primitive : apporter une quantité suffisante d'eau pour répondre aux exigences liées à l'accroissement sensible de la population du secteur et aux besoins induits. Il faut donc relativiser l'espoir qu'il avait suscité dans notre profession.

Ce sont donc bien des projets alternatifs qui voient le jour dans le département, et en particulier dans notre zone littorale. Ces projets, individuels ou collectifs, sont importants et je voudrais insister particulièrement sur ceux qui sont étudiés au niveau de la Chambre d'agriculture de l'Aude et sur la problématique induite.

Le projet de Ginestas, je ne sais pas si je l'aborde parce qu'il n'intéresse pas directement la zone littorale. Pareil pour le projet de Néviau : je n'insiste pas dessus. Le projet de Gruissan, bon je parle un peu plus du projet de Gruissan peut-être et de celui de Leucate.

Alors le projet de Gruissan, là on parle du projet initial qui était la réutilisation des eaux de la STEP. Cela, ce n'est plus possible puisqu'il y a eu des problèmes de salinité (je pense que Didier qui est à côté est bien au courant bien sûr) et donc on s'oriente plus vers un stockage d'eaux superficielles à destination des vignes et des espaces verts. C'est un projet d'environ 245 ha, pour 350 000 m<sup>3</sup> d'eau. Ce projet a pour objectif aussi de retenir par stockage des eaux qui perturbaient un peu le fonctionnement des étangs (si j'ai bien compris) et donc il a plusieurs utilités.

Le projet de Leucate/Fitou/La Palme (puisque'il y a plusieurs villages intéressés) est un projet qui est à plusieurs phases. C'est 12 ha de vignes et un hectare d'oliviers donc c'est 13 ha le projet de départ. C'est un projet de type forage. Alors j'aimerais que l'on aborde aussi cette question tout à l'heure, puisque dans les diverses réunions auxquelles j'ai assisté, il semblerait que l'option d'utilisation d'eau souterraine à destination de la viticulture ou de l'agriculture ne soit pas trop favorisée, ou du moins ne soit pas aidée. Ce serait un choix de privilégier les eaux de surface, ce qui, dans notre secteur de Leucate, proche de la mer est plus compliqué.

Donc vous le voyez ces projets, si on les totalise, ils intéressent quand même 589 ha si on met l'intégralité des phases Leucate, et 721 500 m<sup>3</sup> d'eau, sans compter l'extension Leucate. Donc ce sont quand même des projets importants.

Pour aboutir, ces projets alternatifs nécessitent une volonté politique et l'engagement fort des acteurs locaux. Vous comprenez que notre problématique, par rapport à l'engagement fort qui a été fait, c'est le projet Aqua Domitia : y a-t-il de la place pour tout le reste ? Cela vient d'être abordé, je

sais que les élus et les responsables politiques y pensent mais nous voulons que des choses concrètes se dégagent, et donc des questions se posent pour les professionnels qui souhaitent bien entendu que s'engage un débat.

Quelle facilitation peut-on espérer pour la mise en œuvre des projets ? En particulier au niveau réglementaire et au niveau économique ? Quel est le public ? Quel engagement la profession peut-elle obtenir ?

Voilà rapidement ce que je voulais vous dire pour la Chambre d'agriculture de l'Aude. Bien sûr je pense que les professionnels – il y en a quelques-uns dans la salle – auront le soin de compléter et de préciser mes propos.

Cela a été dit par plusieurs intervenants, bien sûr, nous regrettons que de l'eau brute ne puisse pas être amenée jusque vers chez nous. Les projets alternatifs que l'on met en avant, ce sont des projets qui à notre avis sont indispensables par rapport aux perspectives d'avenir qui ne sont pas terribles au niveau agricole. J'insiste bien : ce n'est pas pour gaspiller de l'eau, ce n'est pas pour arroser des golfs : c'est pour donner à la vigne de quoi répondre aux défis à l'avenir avec la sécheresse et les changements climatiques.

Je vous remercie.

### **Cécile VALVERDE**

Merci Monsieur Vallveru de nous avoir donné un regard sur l'organisation des professionnels et leurs demandes, leur évaluation des besoins. Est-ce que quelqu'un dans la salle veut intervenir ?

### **Albert CORMARY**

D'une manière générale, on justifie le projet Aqua Domitia par une explosion démographique qui nous attend de manière inéluctable. Or, quand on regarde un peu les moteurs de cette croissance, on s'aperçoit qu'il y a des facteurs limitant qui sont très présents, et qui doivent tempérer énormément cet espoir de voir multiplier la population par je ne sais combien. On augmente la population par ce que l'on appelle « les migrations » en démographie : c'est-à-dire la différence entre ceux qui arrivent et ceux qui partent. Or ceux qui arrivent trouvent une situation de l'emploi dans la région qui est assez catastrophique. Ils sont largement basés aussi sur des transferts sociaux dont on sait qu'ils vont diminuer. Et enfin on a les problématiques de logement qui sont aussi énormes dans la région, avec un coût de l'immobilier qui a explosé ces dernières années. Donc je crois qu'il ne faut pas trop fantasmer sur les millions de gens qui vont arriver dans les 20 ans qui viennent.

En ce qui concerne le maillon plus précisément, ce que M. Belluau a expliqué tout à l'heure, en fait la probabilité d'accroissement démographique est beaucoup plus faible que ce que l'on entend dire au niveau général dans la région. Il faut être réalistes là-dessus, d'autant plus que l'on est basé sur des tendances linéaires de type « *1 % par an et on arrive à cela* ». Mais il faut savoir que dans le département de l'Aude, en 1881 nous étions 327 988 habitants, en 1999, nous étions 309 770 habitants, c'est-à-dire déjà beaucoup moins. Il y avait eu la chute régulière, malgré une augmentation pendant la guerre de 1914. On a atteint l'étiage en 1954 et puis depuis on remonte tout doucement.

Si on avait pris 1 %, depuis 1881, nous serions 429 664 habitants. Or nous ne sommes que 358 000 habitants. Donc faire des projections démographiques comme cela, un élève de troisième prend la règle et il trace sur le graphique et il dit *voilà, ça fait tant !*. Je crois qu'il faut être un peu plus réaliste quand on a en charge la gestion des deniers publics comme l'a la Région.

Ensuite, on a beaucoup parlé de la sécurisation. La sécurisation, elle est nécessaire pour tous. Or le maillage tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle a un défaut de sécurisation, qui est Puech-de-Labade. Quand la foudre tombe sur la station, c'est Gruissan qui se retrouve sans eau. Moi j'habite à Sigean, je suis bien content actuellement d'avoir l'eau de l'Orb qui nous abat le taux de pesticides dans l'eau potable. Le jour où la station de Puech-de-Labade est en rideau, on a automatiquement le niveau des pesticides qui augmente. Alors j'en reviens au peu aussi à la qualité, parce que le taux de pesticides, la solution ce n'est pas l'eau du Puech-de-Labade : c'est qu'il y ait moins de pesticides dans l'eau. Je sais que le département a entrepris depuis quelques années déjà des efforts là-dessus d'information, de sensibilisation, de formation etc. la profession paraît-il aussi mais il y a encore du chemin à parcourir.

A mon sens, la sécurisation devrait d'abord être locale, par les ressources locales que nous avons. Quand je lis dans le dossier que l'on balaie en dix lignes le potentiel des karsts des Corbières Orientales, je suis désolé. Ces karsts existent, c'est vrai qu'ils ont été peu explorés, c'est vrai qu'on les connaît mal. Quand j'étais jeune je faisais de la spéléologie, régulièrement je tombais dans l'eau : l'eau elle existe. J'ai vu même en direct des variations de niveaux dans les karsts profonds. Ce sont des potentiels qui sont de plusieurs millions de mètres cubes. Avant d'aller chercher de l'eau de l'Orb ou éventuellement de l'eau du Rhône, il faudrait que nous nous attelions plus précisément à ces ressources locales.

Ensuite, j'avais posé une question sur la qualité de l'eau. Vous ne m'avez pas répondu mais je pense que vous ne pouvez pas trop me répondre, parce que dans le Code de santé publique, les nanoparticules, cela n'existe pas. Il n'empêche que c'est un problème qui existe et qui est réel.

### **Un intervenant**

Nous n'avons pas de données.

### **Albert CORMARY**

Je ne vous en veux pas : je sais très bien que vous n'avez pas de données...

L'autre argument qui est avancé, c'est celui de la fréquentation touristique. Si nous nous référons à notre secteur littoral, je ne pense pas que la fréquentation touristique soit multipliée par deux dans les 20 ans qui viennent. Nous avons des stations qui atteignent la limite de leur capacité. L'allongement de la saison, cela fait 40 ans que l'on en parle : à part des microphénomènes à l'échelle de la région comme les sports de glisse, l'allègement de la saison on ne le voit pas. Donc on ne va pas espérer avoir énormément de visiteurs ici.

En conclusion, je pense que ce projet d'eau du Rhône pour nous à l'heure actuelle, n'est pas primordial. Que l'on renforce l'eau de l'Orb, peut-être, mais il faut aussi s'attaquer aux ressources locales.

Enfin, sur les économies d'eau, ce n'est pas le retour au moyen âge, ce n'est pas le retour à la bougie. Les économies d'eau, on peut s'y mettre. Le département fait des efforts en ce sens mais en même temps au département, il y a des conseillers généraux qui se félicitent de l'implantation de golfs. Donc il y a des moments où il faut être cohérent, et il faut savoir ce que l'on veut réellement. Merci.

### **Eric BELLUAU**

Sur les projections des tendances démographiques, je dois vous rassurer, ce n'est pas nous qui les avons faites. Nous nous sommes appuyés sur le seul organisme compétent en France, c'est l'INSEE, ce sont eux qui nous donnent des tendances. Ce sont des projections, ce ne sont pas des prévisions : vous connaissez la subtilité entre les deux. C'est vrai qu'aujourd'hui les tendances d'il y a cinq ans sont un peu infléchies mais on est quand même globalement sur des attractivités au niveau du Languedoc qui sont importantes. .

En ce qui concerne la zone du littoral audois, vous avez raison, et nous l'avons dit : il n'y a pas de potentiels d'accroissement de la population. Et donc effectivement les stations sont en limite de leur capacité d'accueil. La problématique, c'est bien une problématique de sécurisation et non pas de couverture de besoins nouveaux. D'ailleurs, c'est une crainte d'autres territoires, qui ont peur que l'eau de l'Orb aille alimenter encore une croissance de besoins démesurées. Je crois que l'on peut les rassurer ce soir (et on les rassurera certainement encore la semaine prochaine) : il ne s'agit pas d'une problématique de croissance importante des besoins.

En ce qui concerne la sécurisation, je vous rassure : la station de Puech-de-Labade, elle peut résister à un coup de foudre. Franck, le responsable du secteur Ouest et qui est donc le responsable de l'exploitation de cette station, pourra vous rassurer sur ces éléments-là. Il y a des redondances de sécurité et ce n'est pas un coup de foudre qui va l'arrêter. Par contre, une rupture de canalisation, cela c'est plus compliqué et effectivement si on a une rupture au 15 aout en période de pointe dans une zone urbaine ou dans la pente juste après avoir franchi l'Aude, il peut y avoir des durées de réparation qui peuvent être longues. D'où la proposition de sécurisation qui est faite.

En ce qui concerne les ressources locales, soyons clairs : il n'est pas question de dire qu'elles n'existent, pas, de les abandonner ni d'abandonner la recherche. Je crois que Monsieur Brousse a été très clair là-dessus, il s'agit de poursuivre l'amélioration des connaissances. Sauf qu'aujourd'hui la connaissance du karst est compliquée, les dernières études l'ont montré. Et au-delà, trouver de l'eau ne suffit pas, encore faut-il arriver à peser également les conséquences d'un prélèvement par rapport à l'alimentation des étangs. Parce que l'on a des interactions entre les karsts, les étangs etc. Donc tout cela est compliqué. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas une réponse, mais ce n'est pas une réponse à court terme. C'est la seule chose que l'on voulait dire tout à l'heure dans le diaporama. Parce que les études à conduire (et il faut les conduire) sont longues et sont souvent un peu compliquées.

### **Nathalie HUCHAMP**

J'ai des lacunes : tout à l'heure, j'ai entendu « chevelu », je n'ai pas fait attention à ce que c'était. Après, j'ai entendu « vendre » et « Leucate », et dans ma tête, c'était « Port-Vendres à Leucate ». alors j'ai cru qu'il s'agissait d'une nouvelle coiffure en brosse ou d'un parc d'attractions ou d'une zone d'entraînement pour les truites...

Sinon pour les financements, quel rapport pourriez-vous avoir avec Dexia ?

### **Eric BELLUAU**

Le « chevelu », c'est ce que l'on appelle le réseau de desserte. C'est-à-dire qu'effectivement, il y a des adducteurs, et le projet Aqua Domitia aujourd'hui porte sur l'adducteur principal, la canalisation de gros diamètre. Pas dans le cadre de la sécurisation de Puech-de-Labade, puisqu'il s'agit d'une simple conduite qui vient sécuriser la station. Mais dans le cas des usages agricoles, il est nécessaire d'établir autour de ces adducteurs des réseaux de dessertes, que dans certains cas on peut appeler « chevelu ».

En ce qui concerne les financements, Dexia c'est une structure bancaire qui peut prêter aux collectivités. Cela peut être une des structures bancaires qui peut aider aux collectivités, Je n'irai pas plus loin dans l'explication. Les problèmes de financement des collectivités, nous sommes un peu hors débat.

### **Mariette COMBES**

Dans le « O » de CRIDO il y a l'Orb, donc je suis en plein dans le sujet et c'est pour cela que je me suis déplacée jusqu'ici. Je n'ai pas la même logique que vous. Je comprends très bien que tout le secteur ait besoin d'eau, comme nous tous mais c'est vrai que nos soucis à propos de la gestion de l'Orb en particulier, à travers le SAGE et la CLE de l'Orb, c'est que l'on craint qu'il ait trop de pression et de prélèvements, et que l'on oublie un peu les eaux superficielles dans l'Aude, au bénéfice des eaux de l'Orb. Cela nous inquiète et c'est ce que je suis venue entendre. Et je n'ai pas été vraiment rassurée, parce que j'ai appris ce soir que ce tuyau que vous allez mettre en place jusqu'au Puech-de-Labade, c'est une double sécurisation. Donc l'eau de l'Orb, nous étions inquiets en voyant la priorité de ce maillon de l'Aude dans sa réalisation mais donc maintenant j'ai bien compris, l'eau de l'Orb continuera à alimenter et l'eau du Rhône fera une double sécurisation.

Nous avons eu des soucis l'année dernière, au moment de l'enquête publique, sur vos augmentations des prélèvements pour le Puech-de-Labade, où nous avons été plusieurs à dire que ce prélèvement était prématuré, parce que le SAGE et la CLE ne s'étaient pas prononcés sur la gestion de l'Orb. Nous continuons à avoir des soucis, nous profitons de les dire au niveau du débat public. Je n'ai rien contre Monsieur Belluau, il défend sa casquette et les projets pour lesquels il est payé. Monsieur Codorniou défend aussi son programme. Mais nous défendons aussi chacun un peu notre territoire, même s'il doit y avoir une solidarité. Parce qu'il ne faut pas d'un côté, on abandonne dans l'Aude les prélèvements karstiques et souterrains pour que l'on aille prendre juste l'eau qui coule de l'Orb. Parce qu'à un moment, si on continue à trop pêcher de la flotte dans l'Orb, au-dessous du prélèvement de Réals, dans le delta aval, nous n'aurons plus que les eaux des stations d'épuration qui viendront alimenter l'aval à Valras. Ce serait quand même dommage.

Donc voilà, c'était la question que je voulais poser, effectivement sur le devenir de ces prélèvements sur l'Orb. Je crois avoir compris que l'année dernière, lorsque vous êtes passés en force sur ce prélèvement de Labade, et pour lequel quand même reconnaissez qu'il y avait eu pas mal d'interrogations, vous aviez raison, vous avait fait votre travail. Et nous aujourd'hui, nous en aurons peut-être les conséquences. J'espère quand même qu'il y aura de l'eau dans l'Aude et dans l'Orb pour longtemps.

**Eric BELLUAU**

Tout d'abord, c'est un sujet que je m'attendais à traiter plus sûrement la semaine prochaine à la réunion à Lieuran...

**Mariette COMBES**

La semaine prochaine, vous n'auriez pas donné autant de renseignements sur le maillon de l'Aude, puisque c'est seulement le maillon qu'ils auront fait en dernier, du Biterrois et du Val d'Hérault.

**Eric BELLUAU**

Oui, sauf que dans ma réponse, je vais vous donner des éléments qui concernent beaucoup l'Orb mais enfin qui ne préoccupent pas forcément les habitants de ce territoire. En gros, ce qu'il faut garder à l'idée, c'est d'abord que le barrage des Monts d'Orb, la station de Réals, l'ensemble du système Orb, a inclus dans sa conception la desserte en eau du littoral. Ce sont des ouvrages qui ont été bâtis et qui ont été dédiés à l'alimentation en eau du littoral audois. Et c'était les conclusions de la mission Racine dans les années 1960. Donc déjà, c'est un usage qui est dédié.

Ce barrage qui aujourd'hui compense les prélèvements de BRL et assure un débit minimum de 2 m<sup>3</sup>/seconde à l'aval du prélèvement de Réals, c'est un barrage qui assure en tous temps et en toutes situations un débit minimum qui est supérieur au débit naturel au droit de Béziers. C'est-à-dire que cet équipement aujourd'hui assure un bénéfice pour l'ensemble de la vallée, très net jusqu'au Réals, puisque l'on lâche, 2 ou 3 m<sup>3</sup>/seconde, donc c'est une augmentation du débit d'étiage sur tout le parcours. Et il assure un débit minimum de 2 m<sup>3</sup>/seconde qui, s'il n'y avait pas le barrage, serait souvent inférieur en été au droit de Béziers.

Donc c'est bien un usage qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité, à l'ensemble du bassin de l'Orb. Et il appartient à la Région, puisque c'est un ouvrage du système hydraulique régional. Aujourd'hui, il n'est pas question d'arrêter d'amener de l'eau de l'Orb vers les stations du littoral. Votre préoccupation, c'est plutôt : est-ce que l'on va augmenter ce prélèvement ?

L'objectif dans les chiffres qui étaient présentés ce soir, c'est bien de dire que ce prélèvement ne va pas augmenter beaucoup. Vous avez vu que la croissance en prélèvements, elle est faible. Quand le dossier de DUP a été présenté l'année dernière sur le prélèvement de Réals, l'objectif majeur était d'établir le périmètre de protection de ce point de prélèvement. On établit ce périmètre de protection – parce que le Code de la santé publique ne sait pas faire autrement – avec un débit de prélèvement dédié à l'eau. Donc il était obligatoirement adossé à l'implantation, à la régularisation du point de prélèvement vis-à-vis du Code de la santé publique, un débit de prélèvement.

Ce débit de prélèvement est effectivement en hausse par rapport à l'existant, puisqu'il intègre le fait que la station de Puech-de-Labade va être renforcée. Mais c'est une capacité maximale qui est inscrite et qui est largement en dessous, qui n'est qu'une partie de l'autorisation de prélèvement de BRL. En gros, BRL est autorisée aujourd'hui à prélever 3,6 m<sup>3</sup>/seconde dans l'Orb. Or BRL en prélève environ 2 m<sup>3</sup>/seconde en pointe. Sur ces deux, il y en a, en pointe, 0,350 m<sup>3</sup>/seconde qui partent vers l'eau potable...

## **Mariette COMBES**

Avec les chiffres vous êtes extra Monsieur Belluau : vous convaincrez tout le monde. Mais je n'ai pas besoin de détails comme cela. Vous nous les avez déjà donnés.

## **Eric BELLUAU**

Excusez-moi, c'est toujours un problème d'essayer de convaincre sans les chiffres et de sortir des idées reçues. C'est pour cela que je vous donne les chiffres. Aujourd'hui voilà, ce qui part vers Puech-de-Labade pour la potabilisation, c'est 350 litres/seconde sur les 2 000 qui sont prélevés à Réals. Demain, l'augmentation du prélèvement, vous avez vu qu'elle va être relativement faible. Donc je tiens à vous rassurer, l'enjeu de la canalisation, c'est bien de la doubler et de la sécuriser. Ce n'est donc pas, comme certains le craignent dans le territoire de l'Orb, de doubler la capacité de transit. Nous ne sommes pas du tout dans ces logiques-là. Certaines personnes se disent que s'il y a deux canalisations, il y aura deux fois plus de débit qui va transiter. Non, c'est la station de Puech-de-Labade qui établit la demande et donc n'ayez pas cette crainte.

Après en ce qui concerne l'arrivée de l'eau du Rhône sur l'Orb, il n'est pas prévu aujourd'hui que l'eau du Rhône arrive jusqu'à la station de Puech-de-Labade, tout simplement pour des questions de réglage de process. Il est plus simple d'utiliser toujours la même ressource dans une station de potabilisation. Mais le soulagement apporté par la ressource Rhône sur l'ensemble des réseaux, c'est un jeu de dominos. Même si ce ne sont pas des molécules d'eau du Rhône qui arriveront à la station de Puech-de-Labade, le fait que l'eau du Rhône arrive sur des réseaux alimentés à partir de Réals, créera un soulagement sur l'ensemble du prélèvement. Donc il y aura bien un soulagement global, même si l'eau du Rhône n'arrive pas à Puech-de-Labade de façon précise. Mais nous pourrons y revenir la semaine prochaine, certainement.

## **Cécile VALVERDE**

Merci. Je vais demander à Monsieur Maratuech de faire son intervention et ensuite Monsieur Lopez et ensuite nous aurons des questions.

## **Intervention d'André MARATUECH Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Narbonne**

J'avais préparé une intervention, mais je vais être relativement bref, parce qu'effectivement, le débat public est riche.

En ma qualité de Vice-président de la Chambre de commerce, il est évident que s'agissant d'un l'équipement structurant, nous sommes impliqués, nous avons rédigé un cahier d'acteurs, et nous sommes largement favorables au projet Aqua Domitia.

Je ne vais pas reprendre tous les enjeux pour notre territoire, mais simplement dire aujourd'hui qu'il me semble que l'on met en opposition les atouts de notre territoire. Notre attractivité touristique, il nous faut l'améliorer. Nous ne sommes pas là pour l'augmenter, nous sommes là pour l'améliorer, pour l'enrichir. Nous sommes là pour apporter une offre touristique de qualité. La ressource en eau va nous y aider.

Concernant la migration des populations, nous n'avons pas à la subir. Elle est là, elle existe, il y a des chiffres qui la confirment. Ces chiffres sont peut-être inférieurs à ce que l'on imaginait et à ce que peut dire l'INSEE. Il ne faut pas le linéariser, bien sûr, mais en tout cas, il ne faut pas subir cette migration de la population. Il faut travailler avec les élus politiques, avec les élus consulaires, avec les élus de la Chambre d'agriculture, pour que notre territoire puisse être un territoire de qualité pour recevoir cette population. Et la ressource en eau en fait partie.

S'agissant de l'équipement lui-même, le tuyau, il faut avoir ce tuyau pour pouvoir répondre à tous ces enjeux. Une fois que le tuyau sera installé, je fais confiance à la qualité de nos experts, à la qualité de nos ingénieurs, pour que le contenu du tuyau soit lui-même sécurisé. Voilà ce que je voulais dire. Merci à tous.

### **Intervention de Régis LOPEZ** **Commission locale de l'Eau du SAGE Basse Vallée de l'Aude**

Mesdames et Messieurs, je vais être bref aussi. Avant de commencer mon propos, vous avez vu la « CLE du SAGE ». Alors comme je ne suis pas très à l'aise non plus avec les sigles, je vais vous dire que la « CLE », c'est la Commission Locale de l'Eau, et le « SAGE », c'est le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

J'avais prévu de faire un petit historique, mais je vais aller à l'essentiel. Pourquoi la CLE souhaite participer à ce débat public ? Un SAGE est un outil pour organiser la gestion de l'eau sur un territoire. La Commission Locale de l'Eau a déjà été un lieu de débat concernant ce projet. En effet, deux présentations ont déjà été faites devant la Commission Locale de l'Eau en juin 2009 et juillet 2011. Mes propos font aujourd'hui état de la restitution des remarques et des conclusions des débats de la CLE.

La Commission Locale de l'Eau de la Basse Vallée de l'Aude souhaite participer au débat public autour du projet Aqua Domitia, afin d'œuvrer à une gestion concertée et durable de l'eau, à l'utilisation des ressources dans le respect des milieux aquatiques et à la réflexion globale de la gestion de l'eau à l'échelon du bassin versant de l'Aude, ainsi qu'aux interactions avec les bassins versants voisins et régionaux.

Juste pour vous dire les conséquences pour la Basse Vallée de l'Aude. Les réflexions portées depuis plusieurs années par la Région Languedoc-Roussillon tout d'abord par le projet Aqua 2020, réflexions qui ont abouti au projet Aqua Domitia, prennent en compte les faiblesses actuelles du périmètre de la Basse Vallée de l'Aude.

Des ressources locales à faible productivité, des faiblesses des ressources déjà fortement sollicitées, dont la préservation est un enjeu majeur du SAGE. Des faiblesses à cause d'un risque de non-satisfaction des besoins en eau potable en cas d'accident de crue ou de pollution, car certaines communes ne disposent pas de ressources alternatives et complémentaires.

Enfin, des faiblesses dues à une croissance démographique soutenue et à une dépendance forte vis-à-vis du bassin de l'Orb pour l'alimentation en eau potable du littoral. Le projet, tel qu'il est

proposé aujourd'hui, a un impact majeur sur la Basse Vallée de l'Aude. En effet, deux maillons sont projetés : tout d'abord le maillon minervois, qui permet d'envisager la mise en place de réflexions structurées au sein de la profession agricole, et une valorisation dans la gestion de la réserve de Jouarres. Ce maillon aura des répercussions bénéfiques sur les prélèvements d'eau et les milieux aquatiques tels que le fleuve Rhône, le canal du midi, et les nappes locales.

Ensuite, le maillon littoral audois constitue quant à lui la mise en place pure et simple d'une nouvelle ressource de sécurisation. Cette ressource provenant du Rhône est utile vis-à-vis de l'enjeu eau potable du secteur. En effet, la dépendance avec les eaux du bassin de l'Orb est importante, et face à l'arrivée de nouvelles populations et à la faiblesse des ressources locales, ce maillon permettra donc de sécuriser à moyen terme l'alimentation en eau potable de l'ensemble du littoral de l'agglomération du Grand Narbonne, de disposer d'une marge de manœuvre pour la préservation qualitative et quantitative des ressources locales et d'améliorer la gestion des apports d'eau aux milieux naturels et aux zones humides. Ce maillon permettra aussi de ne pas augmenter les sollicitations du bassin versant de l'Orb. Enfin, il permettra de faciliter les discussions d'acteurs pour aboutir à des projets structurés, économes en eau.

Suite à l'examen détaillé du projet Aqua Domitia, la CLE de la Basse Vallée de l'Aude souhaite mettre en avant la nécessité de poursuivre tous les efforts permettant d'économiser la ressource quel que soit l'usage concerné, de sensibiliser la population et les usagers de l'eau, de préserver les ressources locales aussi bien en qualité qu'en quantité, de favoriser l'utilisation de ressources alternatives présentes sur le territoire. De mettre en avant aussi les précautions sanitaires majeures à prendre par le maître d'ouvrage du projet, afin de garantir la distribution d'une eau de bonne qualité. Ces précautions, cela a été dit aussi, concernent notamment le risque de pollution par les PCB.

Enfin, de mettre en avant la nécessité de renforcer la gestion concertée et partagée de l'eau, avec une gouvernance locale adaptée. Je pense tout naturellement à la CLE du SAGE.

La réflexion globale portée depuis plusieurs années à l'échelon régional est cohérente, car la gestion de la ressource en eau sur le long terme en région méditerranéenne dépasse aujourd'hui le cadre des réflexions en cours sur tous les sous-bassins versants. Ce projet doit permettre à l'ensemble des collectivités et EPCI compétents de prendre en compte la question de l'eau dans les outils de planification du territoire.

Le débat public autour d'Aqua Domitia permet que des discussions stratégiques soient construites sur le long terme, en prenant en compte les besoins des milieux aquatiques.

Pour conclure, je voudrais porter à votre connaissance que les termes de mon intervention ont été validés par la CLE en date du 20 octobre 2011, et qu'en conséquence, la CLE a rédigé une contribution, que vous pouvez retrouver sur le site de la Commission du débat public.

Voilà. Donc si vous avez des questions, je suis accompagné de Jacques Chabot, Directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières, et de Laurent Triadou, qui est ingénieur territorial et l'animateur du SAGE de la CLE de la Basse Vallée de l'Aude.

Je vous remercie.

**Cécile VALVERDE**

Merci Monsieur. Des questions ? Madame, vous aviez levé le doigt.

**Madeleine DESMOULINS**

Une première question pour la personne de la Chambre d'agriculture : je suis étonnée par la quantité de mètres cubes d'eau qu'il dit devoir aux vignobles. Parce que moi, à Capestang, ou j'ai mal compris ou je ne me souviens plus mais il m'avait semblé que plusieurs personnes favorables à l'irrigation des vignes – ce que je ne suis pas, mais peu importe – avaient dit que de toute manière, pour garder la qualité du vin, l'irrigation des vignes devait se faire au goutte-à-goutte, et uniquement pendant deux mois, et certainement pas tous les jours, et certainement pas tous les ans d'ailleurs. Je crois que cela a été dit à plusieurs reprises. Or, au goutte-à-goutte pendant deux mois, c'est-à-dire 60 jours au maximum... Alors si j'ai bien compris et j'ai regardé le tableau en gros, pour Ginestas, il disait 50 ha de vigne, et 54 000 m<sup>3</sup> d'eau. Alors cela ferait 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par hectare, au goutte-à-goutte ? Je ne sais pas mais moi, quand mon robinet il fuit au goutte-à-goutte, cela ne me fait pas 1000 m<sup>3</sup>. Là vraiment, je m'étonne.

J'ai une autre question, que normalement je devrais plutôt poser à Lézignan mais comme je ne suis pas sûre que Messieurs Codorniou et Brousse soient là à Lézignan, je la pose ici. A moins que vous ne soyez là à Lézignan ? Bon, je la pose quand même.

Je pose le problème d'Alet. Parce que de long en large ici, on a dit qu'il faut d'une part économiser l'eau : nous sommes entièrement d'accord, il y a un gâchis épouvantable de l'eau potable. Et deuxièmement, il faut répertorier et revoir les ressources, notamment karstiques. Je suis nulle en maths mais j'ai essayé de calculer 400 m<sup>3</sup> d'eau par heure, cela me ferait 100 litres à la seconde. Une autre fois cela a été calculé, pas par moi mais par des gens plus compétents que moi et d'après les chiffres donnés par le Conseil général, sans économies il y avait assez d'eau dans la ressource d'Alet pour fournir de l'eau potable au quart du département (sans économies) Autrement dit en économisant, cela devrait faire la moitié du département.. Et c'est de la bonne eau, qui ne serait traitée que pour conserver ses qualités.

Alors, que le Conseil général et le Conseil régional appuient le fait de donner cette bonne eau à des multinationales qui d'ailleurs n'en ont que faire, nous, nous disons que cette eau, c'est un bien public. D'ailleurs, cela créerait des emplois, que de fournir de la bonne eau d'Alet. Je suis très généreuse, moi je veux donner de la bonne eau d'Alet à tous ceux qui n'ont pas d'eau ou qui ont de la mauvaise eau ; en service public, c'est-à-dire, sans passer par des multinationales. Merci.

**Cécile VALVERDE**

Monsieur Brousse, vous pouvez dire quelque chose rapidement ?

**Michel BROUSSE**

Oui très rapidement. Notre schéma de sécurisation sur Haute-Vallée prend en compte cette ressource d'Alet. Après, il faut la redistribuer, comme vous le dites, mais c'est pris en compte.

**Cécile VALVERDE**

Merci c'était rapide. Est-ce qu'il y a encore des questions ? Non ? Très bien. Ecoutez, je vous remercie. Nous avons quand même tenu jusqu'à 21 heures. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 21 heures 05.*